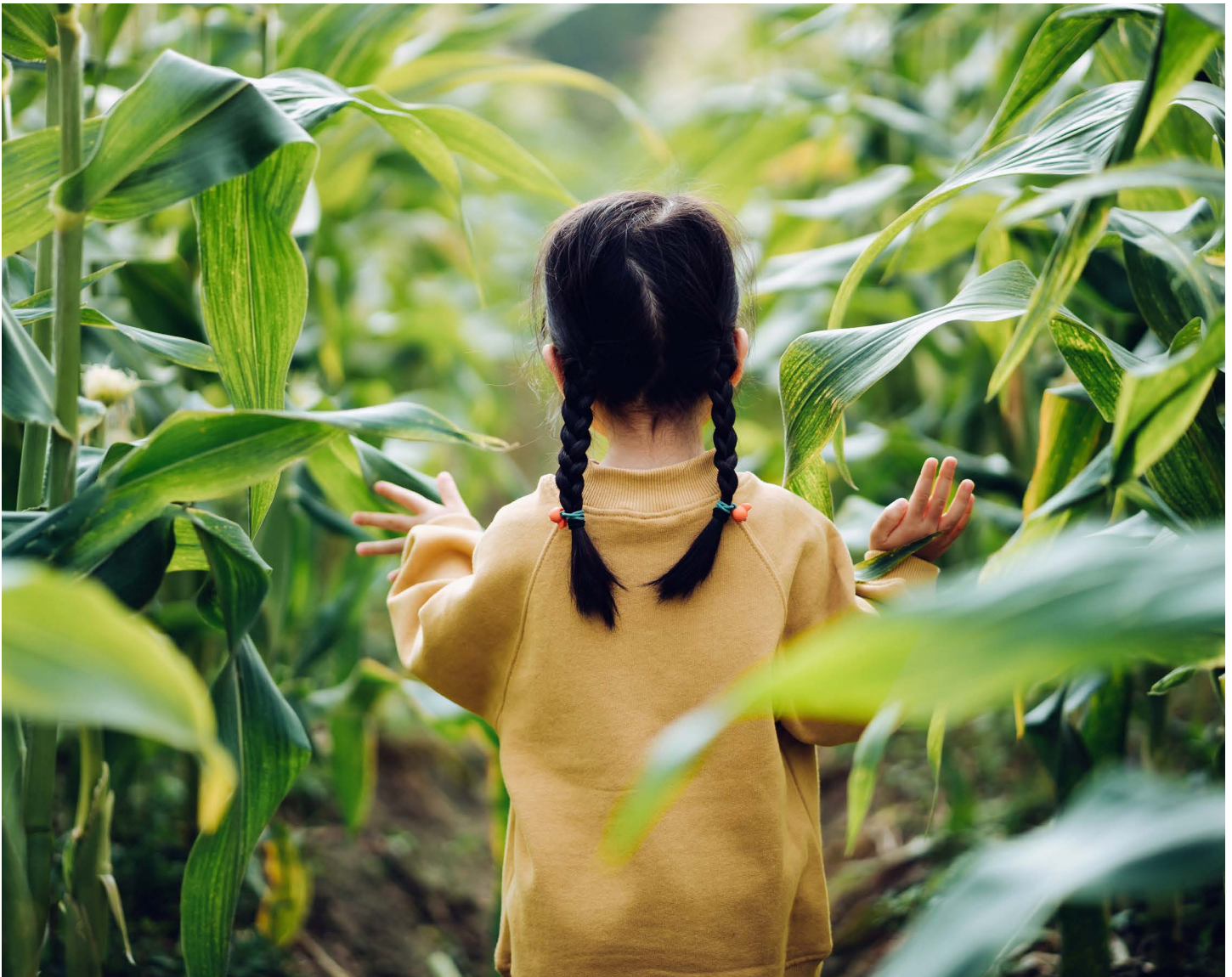




Cultiver un système alimentaire carboneutre

Un cadre de référence ouvert pour les produits agroalimentaires adaptés au climat au Canada



Notre engagement

« Notre avenir dépend de notre capacité de bâtir un système agricole et alimentaire durable et sain au Canada, qui stimule l'action climatique dans toute la chaîne de valeur. Pour ce faire, nous avons besoin d'une approche normalisée afin de mesurer, de déclarer et de vérifier les efforts de réduction et d'absorption des émissions d'une manière crédible tant pour les agriculteurs, les entreprises que pour les consommateurs. Ce rapport propose un cadre de référence ouvert qui constitue le fondement d'une action climatique constructive. »

Nathan Steeghs

Leader national, Climat
Durabilité et changements climatiques
Deloitte Canada

« L'adoption d'approches normalisées de mesure, de déclaration et de vérification des émissions est essentielle pour concrétiser notre vision commune d'un système agroalimentaire carboneutre au Canada. Ce projet de création d'un cadre à source ouverte en collaboration avec Deloitte nous permet de poursuivre nos efforts pour fournir des approches crédibles et adaptables afin d'évaluer les résultats des pratiques intelligentes sur le plan climatique dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration pour mettre en œuvre ce cadre. »

Nick Betts

Directeur général
Alliance agroalimentaire canadienne
carboneutre (Canadian Alliance for
Net-Zero Agri-foods, ou CANZA)

Notre cadre de référence ouvert pour les produits agroalimentaires adaptés au climat constitue une occasion d'amener un changement systémique et une action climatique constructive

Table des matières

Résumé	4
Une vision des produits alimentaires adaptés au climat	6
La possibilité pour le Canada de créer un système alimentaire concurrentiel et durable	7
Adopter une approche normalisée pour assurer la crédibilité des allégations relatives aux produits	7
Inspirer confiance aux consommateurs	8
Allégations et certifications de l'étiquetage des produits	9
Certifier l'impact climatique	10
Éléments de référence proposés pour les produits agroalimentaires adaptés au climat	12
Garantir l'intégrité d'une déclaration normalisée sur l'adaptation climatique	13
Semer les graines d'une méthodologie de mesure rigoureuse	16
Principes de conception pour la certification des intensités d'émission	17
Définir le champ d'application pour une incidence maximale	18
Mesurer les émissions de la ferme à l'usine de transformation	19
Comprendre la portée des nœuds de la chaîne de valeur et les sources des émissions	20
Sources des émissions	21
Commercialisation des produits de base adaptés au climat	22
Comment comptabiliser les émissions	23
Trajectoire 1 – Crédits de compensation interne du carbone achetés auprès de partenaires de la chaîne de valeur et absorbés par ces derniers	24
Trajectoire 2 – Co-investissement par la voie d'ententes contractuelles	25
Trajectoire 3 – Incitatifs gouvernementaux	26
Principes clés d'un processus de certification efficace	28
Les acteurs indispensables	29
Rôle d'un organisme de gouvernance futur	30
Suivi, déclaration et transparence	31
Vérification de l'alignement d'un produit de base	31
Obtention de la certification d'un produit	31
Vers un meilleur avenir	32
Notes de fin	33
Remerciements, personnes-ressources et contributeurs	34

Résumé

Le Canada est déjà avant-gardiste dans certains domaines, par exemple la production alimentaire durable. Ses produits agricoles de base, en particulier les grandes cultures comme celles du blé, du canola et des lentilles, comprennent certains des produits agroalimentaires les plus sobres en carbone du monde¹. Le recours à des pratiques adaptées aux impératifs du climat, par exemple les cultures de couverture, la gestion des nutriments, la gestion du bétail et des pâturages, les méthodes de labour sans travail du sol ou à travail du sol réduit et l'agroforesterie, favorise la séquestration du carbone dans les sols et fait baisser les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables à l'agriculture et à la production animale. De plus, ces pratiques sont favorables à la création d'un système alimentaire plus résilient, plus régénérateur et – lorsqu'elles résultent de l'initiative des agriculteurs – plus équitable.

Des enjeux grandissants

Tout comme la population mondiale s'accroît, la demande de produits alimentaires canadiens s'élève. Cette poussée exerce des pressions sur le secteur agricole, qui produit 8,1 % des GES du Canada, sans compter les sources d'émissions réglementées telles que les transports, les déchets alimentaires, de même que l'utilisation et le changement d'affectation des terres². L'agriculture et les systèmes alimentaires pèsent particulièrement lourd dans la production d'émissions de méthane et de protoxyde d'azote N₂O, ce qui devrait nous convaincre d'agir promptement. Les entreprises canadiennes du secteur de l'alimentation et de l'agriculture qui ont établi des cibles fondées sur des données scientifiques sont de plus en plus nombreuses. Ces organisations doivent maintenant avoir accès à des méthodes crédibles pour décarboner leur chaîne d'approvisionnement et respecter leurs engagements d'entreprise.

Les acteurs des chaînes de valeur souhaitent manifestement trouver des solutions et soutenir les objectifs climatiques du Canada, mais il n'existe aucune approche normalisée pour la mesure, la déclaration et la vérification

(MDV) de la réduction et la suppression des émissions de GES. **Le Canada doit se doter d'une approche normalisée à cet égard pour rendre possible la commercialisation de produits de base adaptés au climat, gagner la confiance des consommateurs et généraliser l'adoption de pratiques agricoles adaptées aux impératifs climatiques.** Sans cela, les émissions des systèmes agricoles et alimentaires canadiens pourraient en fait augmenter de plus du quart d'ici à 2050³. Pour qu'une offre alimentaire salubre, abordable et durable devienne réalité, des mesures urgentes doivent être prises dans ce secteur afin de réduire les émissions, de renforcer la productivité et d'optimiser la production alimentaire.

Des solutions éprouvées

Pour que le Canada respecte ses engagements de carboneutralité et limite la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, tous les secteurs de l'économie doivent se décarboner rapidement. Un grand nombre d'entreprises canadiennes font avancer la recherche de solutions climatiques novatrices. Or, les intervenants avec lesquels nous avons interagi pour la production du présent rapport ont fait état de difficultés liées à la mise en œuvre et à la déclaration de pratiques adaptées au climat. Les défis particulièrement cruciaux à relever en matière de données portent sur la confiance, la propriété des renseignements, l'accès aux données des exploitations agricoles, la traçabilité dans toute la chaîne de valeur, le coût de mise en œuvre et la nécessité d'éviter que les besoins informationnels alourdissent le fardeau des agriculteurs. Les consommateurs aux prises avec les pressions inflationnistes et les prix élevés des denrées alimentaires se tournent vers les produits les plus abordables. La prolifération des allégations de durabilité et des cas d'écoblanchiment suscite le scepticisme des consommateurs, si bien qu'il est encore plus impérieux d'assurer la crédibilité et la clarté de l'étiquetage des produits adaptés au climat sans pour autant nuire à leur abordabilité.

Il existe de nombreuses difficultés liées à la mise en œuvre et à la déclaration de pratiques adaptées au climat pour les entreprises.

Objectifs relatifs à la chaîne de valeur

En août 2023, Deloitte a lancé une initiative en faveur d'une agriculture adaptée aux impératifs climatiques. En nous appuyant sur le plan directeur MDV du carbone dans le sol de l'Alliance canadienne pour un secteur agroalimentaire carboneutre (Canadian Alliance for Net-Zero Agri-foods, ou CANZA), nous avons mobilisé des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur, soit des fournisseurs d'intrants, des cultivateurs, des producteurs, des transformateurs et des détaillants, de même que des intervenants des milieux universitaires, d'organismes publics et d'organisations non gouvernementales (ONG)⁴. Dans ce cadre, nous avons défini quatre objectifs :

1. **Normaliser les approches relatives à la déclaration des GES** pour mesurer l'incidence des pratiques agricoles adaptées au climat.
2. **Indiquer des points à considérer pour l'étiquetage et les certifications** des produits adaptés au climat de demain.
3. **Explorer des trajectoires de commercialisation** des produits adaptés au climat.
4. **Favoriser la création d'un écosystème de participants engagés** qui continueront de diriger et de mettre en œuvre ces travaux.

Avec l'éclairage et les conseils des participants, nous avons élaboré le présent *cadre de référence ouvert* sous la direction de Deloitte pour permettre aux organisations de la chaîne de valeur de mesurer de manière crédible la réduction et la suppression des émissions associées à des pratiques adaptées aux impératifs climatiques et pour promouvoir la commercialisation des produits et la mise en œuvre de ces pratiques. La commercialisation de produits de base adaptés au climat créera des incitatifs à l'adoption de ces pratiques agricoles.

Bien que l'accent de ce *cadre de référence ouvert* soit mis sur la comptabilisation des émissions de GES, nous avons établi les critères d'évaluation d'un programme de certification des produits et des points à considérer quant à la manière de l'activer et de le gouverner. À l'avenir, il pourrait servir à créer un programme de certification et une structure de gouvernance adaptés aux impératifs climatiques; les points à considérer que nous indiquons ici peuvent guider les organisations qui envisagent la mise à l'échelle des produits adaptés au climat. Pour compléter le *cadre de référence ouvert*, nous avons mis au point une *méthodologie de mesure* autonome assortie de pratiques comptables techniques de GES. Le cadre de référence peut être utilisé par les associations sectorielles, les institutions financières ou les intervenants sectoriels pour soutenir la prise en compte et la mesure des GES dans l'étiquetage et les programmes de certification existants, les processus d'analyse du cycle de vie, les cadres de financement durable ou la comptabilisation des stocks dans le cas des principaux produits de base.

Pour élaborer la *méthodologie de mesure*, nous avons sélectionné quatre types de produits de base ayant une incidence prononcée sur le climat au Canada, soit le bœuf, les produits laitiers, le porc et la volaille, de même que les fourrages utilisés dans chacune de ces catégories, notamment l'orge, le maïs, le soja, le canola et le blé. Ces produits présentent le potentiel le plus élevé de mise à l'échelle de la réduction et de la suppression des émissions dans l'ensemble du système agricole et alimentaire canadien.


Le *cadre de référence ouvert* intègre les principaux points à considérer pour que les certifications futures des produits adaptés au climat soient fidèles aux allégations relatives à ces produits, crédibles et véridiques, et qu'elles contribuent en fin de compte à réduire les émissions de la chaîne de valeur agroalimentaire en fonction d'une trajectoire alignée sur l'objectif de zéro émission. Il comporte diverses approches que les acteurs de la chaîne de valeur peuvent utiliser pour commencer à investir dans des pratiques adaptées au climat, qui attesteront que les réductions ou les suppressions dont ils rendent compte s'appliquent à leur

propre chaîne de valeur. Les trajectoires de commercialisation continueront d'évoluer au fur et à mesure que les directives comptables évolueront.

Le recours à une approche normalisée MDV permettrait aux organisations d'uniformiser les pratiques adaptées au climat et les allégations environnementales et d'aborder l'enjeu de la certification. De plus, cette approche les habiliterait à commercialiser leurs produits adaptés au climat et de mieux mesurer et comptabiliser leur incidence climatique.

Notre vision est que le système agricole et alimentaire du Canada, grâce à une action climatique significative tout au long de la chaîne de valeur, soit le plus durable et le plus compétitif au monde, tout en fournissant des aliments sains et abordables à tous les Canadiens.

Notre vision pour un système agricole et alimentaire du Canada durable et compétitif passe par une action climatique significative.

Mesures pour assurer l'évolutivité des pratiques, des produits de base et des produits alimentaires adaptés au climat	Points à considérer en lien avec la chaîne de valeur
 <p>Mesurer l'incidence des pratiques adaptées au climat sur les émissions de GES.</p>	<p>Utiliser une approche normalisée MDV pour rendre compte de l'incidence des pratiques adaptées au climat dans les inventaires des GES.</p>
 <p>Étiqueter et certifier les produits adaptés au climat.</p>	<p>Soutenir les efforts des organisations pour créer des étiquettes de produits adaptés au climat et un processus de certification unifié. Donner des conseils, établir des relations de confiance avec les organisations sectorielles et promouvoir les produits par la voie du régime de certification futur.</p>
 <p>Commercialiser les réductions propres à la chaîne de valeur.</p>	<p>Privilégier une approche comptable des inventaires pour que la réduction et la suppression des émissions soient circonscrites à la chaîne de valeur⁵. Investir dans des pratiques adaptées au climat et s'aligner sur les directives en évolution pour que l'incidence sur le climat puisse être comptabilisée par tous les acteurs de la chaîne de valeur.</p>

PARTIE 1

Une vision pour des produits alimentaires adaptés au climat



La possibilité pour le Canada de créer un système alimentaire concurrentiel et durable

Le Canada pourra remplir plus aisément ses engagements de carboneutralité en orientant le financement de la lutte climatique vers la transformation des systèmes agroalimentaires et en assurant la sécurité alimentaire⁶. Selon l'Accord de Paris, la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada consiste à réduire les émissions brutes – dont les émissions agricoles – en les faisant tomber de 40 à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici à 2030⁷. Jusqu'à 40 % des émissions du secteur agricole et alimentaire prévues pour 2050 sont évitables par la mise en œuvre de pratiques adaptées au climat⁸. L'arrêt du déboisement et de la conversion des terres, la diminution de la combustion des tourbières et de la dégradation des forêts, la réduction des émissions agricoles⁹, la transformation des régimes alimentaires¹⁰ et la diminution des pertes et des déchets alimentaires constituent des mesures qui, toutes, peuvent y contribuer. En plus de ces leviers, les forêts, les prairies et les sols constituent des puits vitaux qui peuvent être optimisés pour capter une plus grande quantité de carbone dans l'atmosphère.

La décarbonation de notre système alimentaire passe par une importante transformation de nos modes de production, de distribution et de consommation des produits alimentaires, ce qui suppose l'emploi de systèmes complexes et interconnectés. L'agriculture joue un rôle charnière dans l'économie et, dans un contexte où la demande de produits alimentaires canadiens continue d'augmenter, la décarbonation du système alimentaire fera appel à des solutions innovatrices et collaboratives. La production alimentaire est appelée à croître de 50 % de sorte que les pratiques agricoles sectorielles devront être optimisées pour que le Canada atteigne ses cibles climatiques et mette en place un système alimentaire plus global¹¹.

L'avènement d'un changement systémique d'une telle ampleur exige la conciliation d'une série diversifiée d'objectifs, soit la gestion des risques climatiques, l'accessibilité et l'abordabilité des aliments, la biodiversité, les conditions de vie des exploitants agricoles et

la sécurité alimentaire d'une population de plus en plus nombreuse. Un investissement judicieux et massif dans des pratiques et des technologies agricoles durables, qu'elles soient éprouvées ou nouvelles, pourrait favoriser l'atteinte de ces divers objectifs en améliorant de multiples aspects du système actuel. Bien que le *cadre de référence ouvert* donne priorité à la décarbonation de l'agriculture, les mesures à prendre pour y parvenir doivent soutenir des objectifs écologiques et sociaux plus vastes. Ce cadre vise également à soutenir les acteurs de la chaîne de valeur dans la commercialisation des allégations relatives aux produits adaptés au climat, qui est capitale pour encourager l'adoption et l'accélération de la transition vers un système alimentaire carboneutre.

Adopter une approche normalisée et crédible des allégations relatives aux produits

Nous devons réduire les émissions agricoles mondiales de 30,3 % d'ici à 2030 pour maintenir une trajectoire vers la carboneutralité fondée sur des connaissances scientifiques¹². Pour ce faire, des organisations de premier plan du secteur agroalimentaire prennent des initiatives visant à réduire les émissions de GES dans toute la chaîne de valeur, ce qui favorise l'émergence de produits agricoles de base ayant des répercussions climatiques moins fortes. Les produits de base adaptés au climat sont issus de pratiques en amont qui réduisent les émissions de GES ou captent le carbone dans l'atmosphère. Pensons notamment aux cultures de couverture, à la gestion des nutriments, à la gestion du bétail et des pâturages, aux méthodes de labour sans travail du sol ou à travail du sol réduit et à l'agroforesterie. La mise en œuvre de pratiques adaptées au climat offre fréquemment une foule d'autres avantages, par exemple la protection de la biodiversité, la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la qualité de l'eau. Il est impératif de promouvoir ces solutions de manière à stimuler la demande dans la chaîne de valeur pour soutenir la mise à l'échelle des produits de base adaptés au climat au Canada.



Ce que nous avons appris des groupes témoins de consommateurs

Nous avons constitué des groupes témoins de consommateurs provenant de toutes les régions du Canada, qui avaient récemment acheté un produit étiqueté durable. Nous leur avons posé plusieurs questions à propos de l'étiquetage afin de comprendre :

- quels sont les types de mentions et de terminologie qui éveillent une résonance en eux;
- quels sont les types d'information que les consommateurs recherchent pour évaluer la crédibilité d'une allégation de durabilité.

La durabilité influe de plus en plus sur les choix alimentaires des consommateurs. Selon un sondage effectué aux États-Unis, près de la moitié des consommateurs scrutent les données sur la durabilité indiquées sur les étiquettes (45 %) et la moitié sont disposés à payer une prime de 30 % en moyenne pour des produits alimentaires durables (50 %)¹³. Quant aux Canadiens, 62 % d'entre eux sont disposés à payer une prime de 20 % ou plus, d'après un récent sondage de Deloitte¹⁴. Malgré le nombre croissant d'allégations relatives à la durabilité des produits alimentaires, ces mentions ne sont pas vraiment en cohérence avec les définitions. De nombreux consommateurs manifestent un scepticisme accru à l'égard des marques qui font de telles allégations, en raison essentiellement de la pratique répandue de l'écoblanchiment.

Plus de la moitié des Canadiens expriment des doutes au sujet des allégations vertes ou de durabilité faites par les marques (57 %)15; dans nos groupes témoins, la plupart des participants ont qualifié le processus d'évaluation de « frustrant » et « complexe » en raison du jargon flou et hétéroclite employé par les marques.

La multitude d'allégations de durabilité divergentes brouille la compréhension des consommateurs et les rend inquisiteurs – les consommateurs veulent plus de transparence16. Les participants de nos groupes témoins ont indiqué que la transparence était une condition essentielle pour gagner leur confiance dans les allégations de durabilité. Un sondage mondial sur la confiance des consommateurs mené par Deloitte a révélé que les épiciers et les détaillants ont beaucoup à faire pour remédier au manque de transparence17. En clair, la communication de renseignements véridiques sur les producteurs, les modes de production, la gouvernance de l'étiquetage des denrées et le processus de vérification est perçue favorablement par les consommateurs. Au fur et à mesure que des produits adaptés au climat seront offerts à l'échelle du système alimentaire, la normalisation des allégations figurant sur les étiquettes jouera un rôle crucial dans la promotion de la transparence et la confiance des consommateurs.



Les organismes de réglementation peuvent agir pour contrer l'écoblanchiment

Les gouvernements passent à l'action pour enrayer l'écoblanchiment des allégations relatives aux produits et aider à clarifier la performance environnementale des produits et des entreprises. Par exemple, l'Union européenne propose une nouvelle loi sur les allégations vertes, qui vise à susciter la confiance des consommateurs et à faciliter la prise de décisions d'achat plus éclairées18. Au Canada, le gouvernement fédéral a émis une directive concernant l'étiquetage et les allégations écologiques, mais ils ne sont pas réglementés. La réglementation actuelle devrait être élargie pour prendre ces éléments en considération19.

La transparence de l'étiquetage des produits durables réclamée par les consommateurs et l'émergence de produits de base adaptés au climat offrent aux acteurs de l'écosystème la possibilité de collaborer pour abaisser les

émissions du champ d'application 3, soit les chaînes de valeur. Les entreprises qui tentent de créer leurs propres étiquettes de produits sont fréquemment accusées d'écoblanchiment, ce qui oblige les acteurs honnêtes à affecter des ressources à la lutte contre la désinformation – ou les dissuade carrément d'agir. Les risques liés à l'écoblanchiment et à la réputation peuvent être atténués par le recours à une approche normalisée MDV qui constitue un repère sûr, communique honnêtement l'incidence sur le climat et a été mise au point par un éventail d'organisations, y compris de l'extérieur du secteur. Les acteurs de la chaîne de valeur adopteraient en plus grand nombre une approche commune crédible et, par la prise de moyens d'action et le jeu de la concurrence, iraient de l'avant pour atteindre leurs cibles climatiques. Notre *cadre de référence ouvert* utilise une approche de la chaîne de valeur axée sur une méthodologie commune, dont la mise à profit permettrait aux entreprises d'offrir des produits sobres en carbone et de rendre compte de leur durabilité, de réduire les émissions du champ d'application 3, d'atteindre les cibles de carboneutralité fondées sur des données scientifiques et de gagner la confiance des consommateurs.

Inspirer confiance aux consommateurs

Les engagements des entreprises en matière de cibles climatiques sont en grande partie dictés par l'évolution de leurs rôles et de leurs responsabilités dans la société. Selon un récent sondage de Deloitte, 94 % des consommateurs estiment que les marques ont la responsabilité de créer des produits qui ne sont pas nocifs pour la planète. Il en découle que les consommateurs veulent que la durabilité fasse partie intégrante de la conduite des affaires et de la raison d'être des entreprises. L'étiquetage et la certification des produits adaptés au climat permettraient de communiquer aux consommateurs une série de paramètres climatiques normalisés et des allégations de durabilité unifiées. Si des paramètres normalisés étaient adoptés à grande échelle, les consommateurs sensibles aux enjeux climatiques comprendraient mieux l'incidence des produits alimentaires sur l'environnement. Les acteurs de la chaîne de valeur pourraient offrir des produits adaptés au climat et inciter les consommateurs à les acheter en faisant la promotion de leurs trajectoires de commercialisation et en appuyant les mesures de certification.

Les transformateurs alimentaires, les fabricants, les épiciers et les détaillants peuvent, en collaboration avec les acteurs en amont de la chaîne de valeur, établir des stratégies pour favoriser l'atteinte des cibles de décarbonation du champ d'application 3 et formuler des allégations de durabilité transparentes, qui inspirent confiance aux consommateurs. Les cultivateurs, les producteurs et les fournisseurs en amont pourraient imposer une prime sur les produits de base à faible intensité carbone, tandis que les détaillants et les épiciers

pourraient offrir et vendre des produits adaptés au climat, dont les allégations de durabilité sont mesurables et vérifiables.

Le *cadre de référence ouvert* met l'accent sur des leviers liés aux émissions et aux absorptions de GES terrestres, soit la séquestration du carbone, le changement d'affectation des terres et les pratiques agricoles à faible intensité carbone qui favorisent l'absorption et le stockage dans le sol du carbone, tout en réduisant les émissions de GES associées à la production. À cet effet, les produits de base sélectionnés seraient le bœuf, les produits laitiers, le porc et la volaille; des intrants tels que l'orge, le maïs, le soja, le canola et le blé seraient retenus en raison de l'amplitude et de l'incidence de leurs émissions dans le secteur agroalimentaire canadien.

Le guide pratique pour le secteur des forêts, des terres et de l'agriculture (FLAG) de l'initiative Science Based Targets (SBTi) propose aux entreprises une méthode uniformisée et rigoureuse pour comprendre dans quelle mesure et à quelle vitesse elles doivent réduire leurs émissions de GES terrestres pour s'aligner sur l'objectif de l'Accord de Paris, à savoir limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C20. Conformément aux ressources publiées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), cette méthode balise aussi les trajectoires des produits de base et les assortit de cibles de réduction des GES en vue de l'atteinte de cet objectif. Ce *cadre de référence ouvert* recommande que les produits de base adaptés au climat aient une intensité carbone confirmée, en phase avec la limite de 1,5 °C, pour être admissibles à la certification « Climate Smart ».

Le *cadre de référence ouvert* a été conçu pour présenter des points de vue sur les moyens d'action que les entreprises agroalimentaires peuvent adopter pour mesurer, déclarer et vérifier la réduction et la suppression des émissions associées à des pratiques adaptées au climat. Les entreprises qui envisagent la mise à l'échelle de produits adaptés au climat peuvent utiliser la *méthodologie de mesure* pour rendre compte d'une manière uniforme des réductions de leurs émissions de GES du champ d'application 3 et des allégations relatives à leurs produits fondées sur des données scientifiques dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce cadre présente une information détaillée sur l'approche, la portée et les nœuds de la chaîne de valeur, les méthodologies de mesure pour chaque source d'émissions, de même qu'un aperçu des sources d'émissions et des interventions. De plus, il peut servir de base pour habiliter les fabricants de produits de consommation emballés, les détaillants et les entreprises de transformation à mettre à l'échelle des produits adaptés au climat d'une manière transparente, fondée sur la science et crédible pour les consommateurs.



PARTIE 2

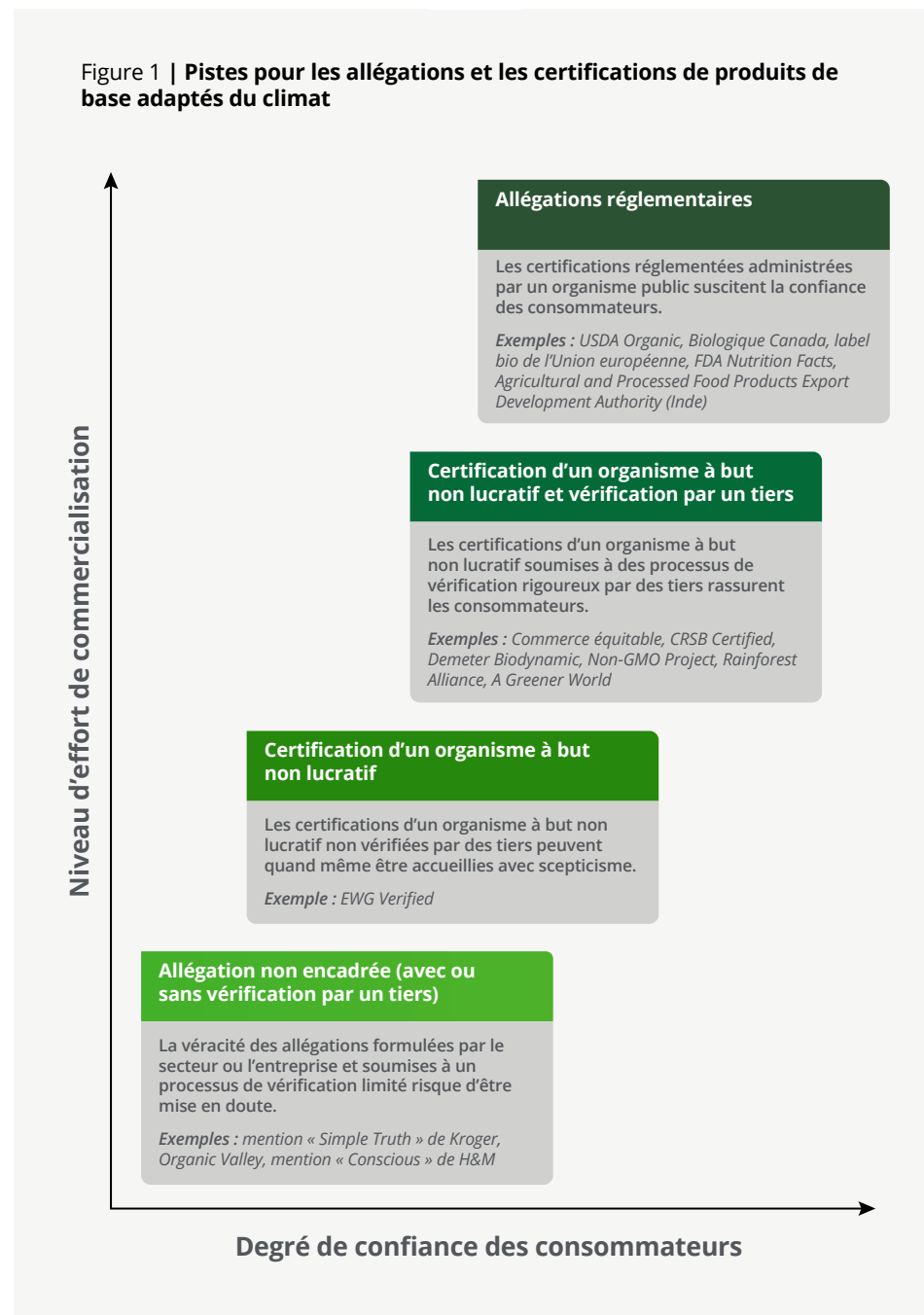
Allégations et certifications de l'étiquetage des produits

Certifier l'impact climatique

Pour procéder à la mise à l'échelle de leurs produits adaptés au climat, les acteurs de la chaîne de valeur ont recours à différentes approches à l'égard de la formulation des allégations relatives aux produits alimentaires. Si aucun programme de certification n'existe, ils prennent des mesures pour utiliser leurs propres allégations. Il y a un éventail des voies empruntées pour formuler des allégations liées à l'étiquetage des produits et obtenir des certifications (voir figure 1). De nombreuses trajectoires rendent possible la réduction des émissions au sein de la chaîne de valeur.

La présente section décrit les différentes approches en fonction du niveau d'effort de commercialisation requis dans chaque cas et indique le degré de confiance des consommateurs suscité par chaque approche, bien qu'il puisse y avoir des exceptions dans les cas où les allégations requièrent un niveau d'effort plus soutenu.

Les acteurs de la chaîne de valeur ont recours à différentes approches à l'égard de la formulation des allégations relatives aux produits alimentaires adaptés au climat.



Les **allégations non encadrées, formulées par le secteur ou l'entreprise**, exigent un niveau d'effort d'activation peu élevé comparativement aux certifications d'un organisme à but non lucratif (ONBL) vérifiées par des tiers ou aux allégations réglementaires. Et alors que les allégations non encadrées sont de plus en plus répandues en raison des exigences de durabilité plus grandes des consommateurs, les allégations et les certifications réglementaires vérifiées par des tiers sont supérieures en ce qui concerne leur crédibilité auprès des consommateurs. Les entreprises s'efforcent de prévenir ces préoccupations en faisant vérifier leurs allégations par des tiers afin qu'ils attestent leur intégrité et leur validité.

Les étiquettes des produits alimentaires sont assujetties à la réglementation canadienne régissant l'étiquetage faux, trompeur ou mensonger; les allégations non encadrées, soumises à des processus de vérification limités, peuvent éveiller la méfiance des consommateurs quant à leur authenticité ou à leur rigueur²¹. En ce qui concerne les allégations climatiques, l'évolution des directives et des pratiques dominantes peut exposer les entreprises qui formulent leurs propres allégations au risque d'être soupçonnées d'écoblanchiment.

Les **certifications d'OBNL** sont plus difficiles à commercialiser parce que les OBNL doivent certifier et valider que les utilisateurs respectent leurs normes. Ainsi, l'Environment Working Group (EWG) est un OBNL américain qui approuve l'emploi du sceau « EWG Verified » pour les produits durables, que le groupe soumet à ses propres vérifications. Ces certifications suscitent plus de confiance que les allégations non encadrées; cependant, comme les mentions ne sont pas vérifiées par des tiers, elles risquent malgré tout de semer des doutes.

Les **certifications d'OBNL vérifiées par des tiers** reposent sur une approche semblable de la gouvernance, mais les demandes de certification, y compris les éventuelles données, sont examinées et approuvées par un tiers externe. Cette démarche peut être particulièrement utile dans le cas des certifications attestant le respect d'exigences élevées de données parce que la vérification externe resserre la rigueur. Les certifications par des tiers font appel à des exigences et à des processus différents. Le commerce équitable exige que FLOCERT, un tiers externe, vérifie tous les produits avant leur certification. De même, Non-GMO Project confie l'exécution de tous les tests à des laboratoires agréés externes. Le programme CRSB Certified de la Canadian Roundtable for Sustainable Beef exige que les installations fassent l'objet d'un audit en fonction de ses propres normes, lequel est exécuté par des organismes de certification tiers qui sont eux-mêmes audités et accrédités par l'organisme de surveillance

externe de ce programme. Le recours à une vérification externe alourdit les formalités à remplir pour obtenir une certification, mais corrobore la véracité des allégations relatives aux produits, atteste leur crédibilité et suscite la confiance des consommateurs. À ces avantages s'ajoute une atténuation des risques, car la responsabilité de la qualité revient à l'organisme de certification.

Les allégations émanant du secteur ou de l'entreprise, dont les processus de vérification sont limités, peuvent être considérées comme moins authentiques.

Les **allégations réglementaires** sont régies soit par un OBNL ou par un organisme public, conformément à la réglementation gouvernementale, et sont fréquemment perçues comme étant fondées et véridiques. Ces allégations exigent le niveau d'effort le plus élevé de commercialisation et de mise en conformité, mais la surveillance gouvernementale et la conformité à la réglementation ajoutent un niveau de légitimité, garantissant aux consommateurs que les allégations relatives aux produits respectent des normes strictes.

Les allégations réglementaires ou les certifications sectorielles d'OBNL, assorties de vérifications par des tiers, exigent bel et bien des efforts considérables en raison de la rigueur des processus de vérification et de certification, mais les consommateurs y accordent un degré de confiance plus élevé en raison de leur transparence et de leur crédibilité. De plus, elles contribuent à atténuer le risque de perception d'écoblanchiment. À l'avenir, les certifications pourraient relever de la gouvernance d'un organisme tiers plutôt que d'être laissées à la discrétion des marques proprement dites. Tout comme il est important d'élaborer une trame narrative pour les certifications, il importera d'apposer leur identité graphique sur les emballages. Il serait bon de tester les éléments graphiques auprès des consommateurs pour s'assurer qu'ils ont une résonance et qu'ils incitent à poursuivre la lecture des étiquettes.



Les certifications de tiers sont perçues comme étant plus crédibles

La source véritable des mentions est aussi importante que la formulation des allégations de durabilité. Près de la moitié des consommateurs canadiens (49 %) sont favorables à l'emploi de sceaux de certification de tiers, par exemple « commerce équitable », pour donner une idée de la durabilité d'un produit – et cette proportion grimpe à 55 % pour les sceaux de tiers liés à une norme mondiale²². Les membres de nos groupes témoins ont confirmé ce constat : ils ont répondu à une question relative à la notation de deux méthodes utilisées pour présenter une allégation de durabilité, soit le sceau d'un tiers (c.-à-d. la certification d'un OBNL) ou la formulation d'une mention par la marque même du produit, en attribuant une cote nettement plus favorable aux certifications d'OBNL en ce qui concerne leur crédibilité perçue. En réponse à une question d'approfondissement, les participants ont expliqué qu'ils avaient supposé que la formulation d'allégations par les marques elles-mêmes était motivée par le profit. De plus, ils ont préféré qu'un code QR figure en regard de la certification des OBNL à l'intention des consommateurs désireux d'en savoir plus.

PARTIE 3

Éléments de référence proposés pour les produits agroalimentaires adaptés au climat

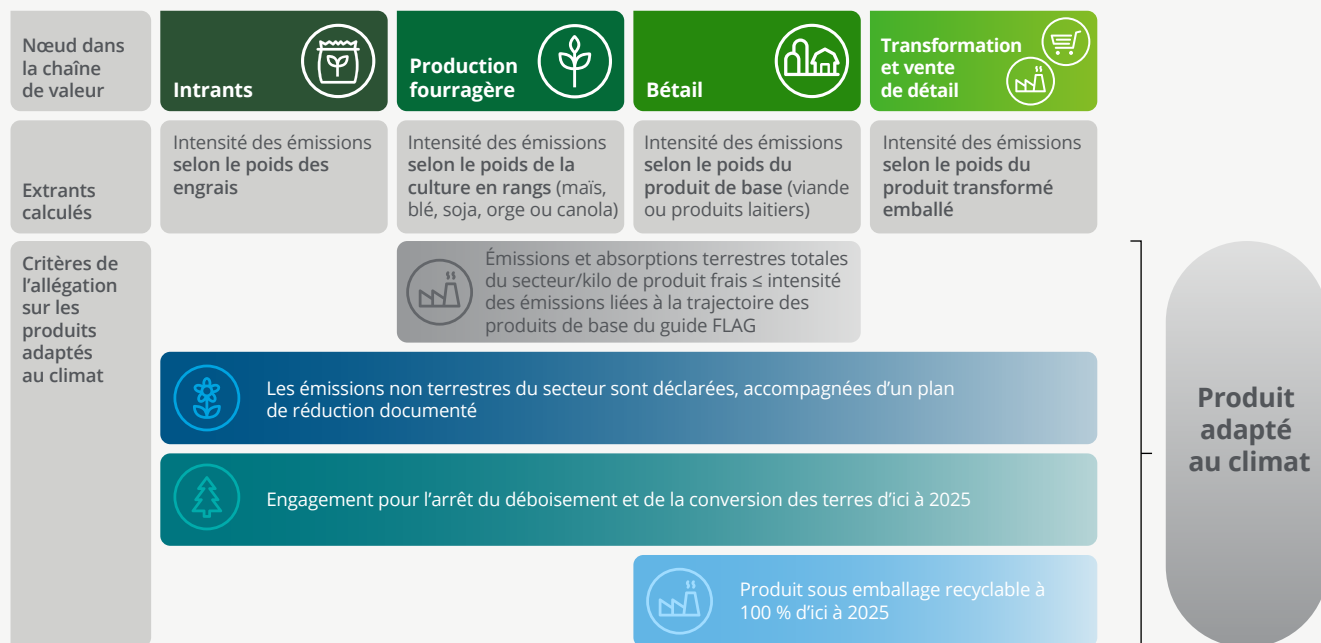


Garantir l'intégrité d'une déclaration normalisée sur l'adaptation climatique

Il existe quatre éléments de référence, ou critères, dans la formulation normalisée des allégations sur les produits adaptés au climat. La *méthodologie de mesure* couvre les processus liés à la chaîne de valeur des denrées alimentaires allant du champ à l'usine de transformation, y compris les émissions des éléments nutritifs entrant dans la fabrication des produits emballés; l'usine de transformation correspond à l'étape du cycle de vie d'un produit où ce dernier est emballé, étiqueté et réputé admissible à une allégation de produit adapté au climat. Aux fins d'exhaustivité, la méthodologie comprend tant les émissions et les absorptions de GES terrestres que les émissions non terrestres du secteur. Les utilisateurs du *cadre de référence ouvert* seraient tenus de remplir les quatre critères pour être admissibles à l'utilisation d'une allégation sur les produits adaptés au climat.

Les utilisateurs seraient tenus de remplir les quatre critères pour être admissibles à l'utilisation d'une allégation sur les produits adaptés au climat.

Figure 2 | Chaîne de valeur des critères proposés pour un produit alimentaire adapté au climat



1. Intensité des émissions

L'objectif étant de soutenir de manière générale la réduction et l'absorption des émissions du secteur agricole et alimentaire, le critère principal est, pour les produits de base, l'alignement sur une trajectoire de réduction des émissions fondée sur des données scientifiques. Pour être admissibles à la certification de leurs produits, les utilisateurs du *cadre de référence ouvert* peuvent démontrer que l'intensité des émissions terrestres de ces produits (par tonne de produit frais) cadre avec une trajectoire fondée sur des données scientifiques relativement au scénario de 1,5 °C. Les utilisateurs peuvent déterminer l'intensité des émissions associée à un produit qu'ils visent à certifier en utilisant la *méthodologie de mesure* afin de quantifier les émissions de GES correspondant à chacun des nœuds dans la chaîne de valeur.

Les intensités des émissions pour les produits de base adaptés au climat (voir les figures 3 à 6²³) sont définies en utilisant une base de

référence applicable et l'outil d'établissement des cibles FLAG de la SBTi servant à mesurer l'intensité de base. L'évaluation du cycle de vie de 2021 effectuée par la Canadian Roundtable for Sustainable Beef a servi de référence pour le bœuf tandis que l'intensité des émissions canadiennes en 2021 tirée des données sur les produits de base de la SBTi, a été utilisée pour le porc, les produits laitiers et la volaille. L'objectif de l'organisme Canadian Beef Advisors est de réduire de 33 % les émissions de la production primaire d'ici à 2030, ce qui cadre avec la trajectoire de zéro émission pour le bœuf, qui est indiquée ci-après. Pour tous les produits de base, l'intensité de référence a été saisie dans l'outil d'établissement des cibles en vue d'obtenir les taux de réduction annuels et le plafond annuel de l'intensité des émissions admissible. Soulignons que les intensités des émissions ne sont pas directement comparées entre les produits de base parce qu'elles varient selon la catégorie de produits.

La méthodologie comprend tant les émissions et les absorptions de GES terrestres que les émissions non terrestres du secteur.



Figure 3 | Réduction de l'intensité des émissions : bœuf

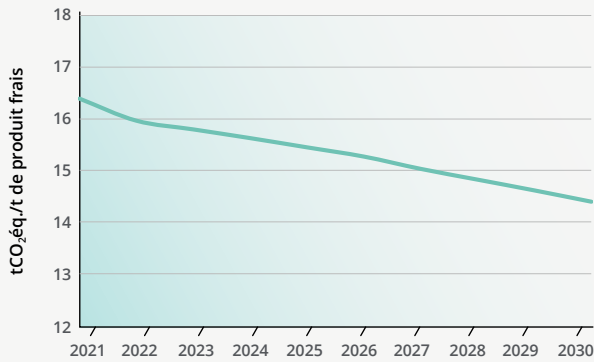


Figure 5 | Réduction de l'intensité des émissions : porc

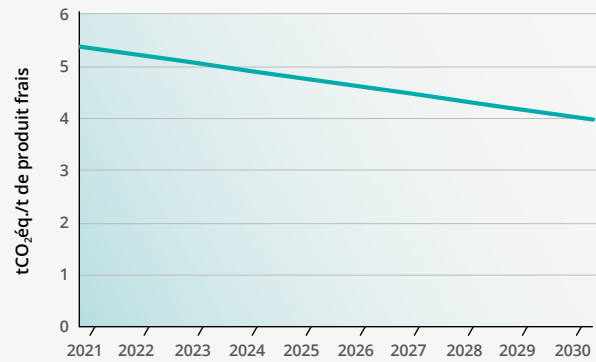


Figure 4 | Réduction de l'intensité des émissions : poulet

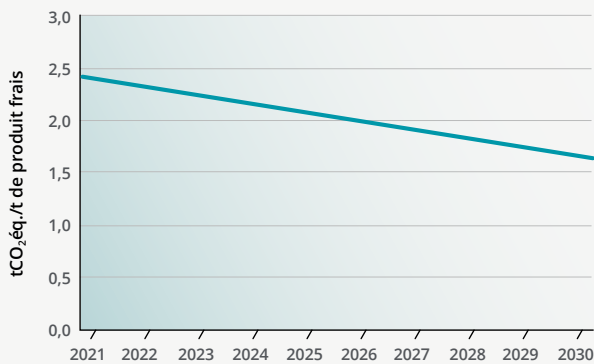
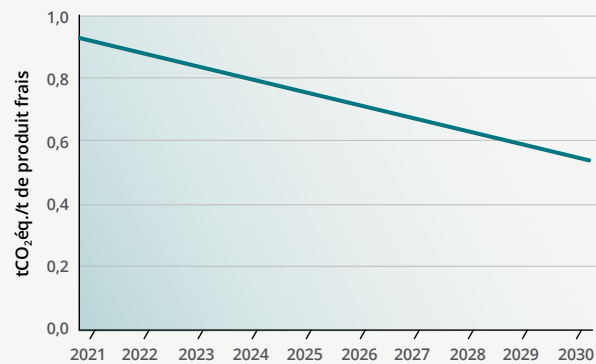


Figure 6 | Réduction de l'intensité des émissions : produits laitiers



2. Émissions de GES non terrestres du secteur

Les utilisateurs du *cadre de référence ouvert* quantifient et déclarent les émissions non terrestres et disposent d'un plan de réduction documenté aligné sur la trajectoire de 1,5 °C. Les émissions sectorielles non terrestres comprennent les déchets, l'emballage, les émissions fugitives, la combustion mobile, la consommation d'électricité et la combustion stationnaire. La *méthodologie de mesure* comporte une norme pour mesurer ces produits de base.

3. Non-conversion des écosystèmes naturels, y compris le déboisement

Les producteurs ont signé un engagement public documenté à éliminer le déboisement et la conversion de tous les écosystèmes naturels des champs d'application des émissions d'ici à 2025. Ces engagements devraient être harmonisés avec le Cadre de responsabilisation (Accountability Framework initiative, ou AFI), qui définit le déboisement comme étant la perte de forêts attribuable à leur conversion pour l'agriculture ou d'autres utilisations non forestières, à leur conversion en plantations ou à une dégradation grave ou soutenue, de même qu'à la destruction d'écosystèmes naturels en faveur d'autres utilisations des terres, ou encore à la transformation de la composition, de la structure ou de la fonction des espèces d'un écosystème²⁴.

Les mesures visant à protéger les forêts naturelles dans les zones d'influence, à éliminer la conversion d'autres écosystèmes dans les chaînes d'approvisionnement, et à interdire la conversion des écosystèmes naturels deviennent tous des composantes essentielles des cibles des entreprises.



Engagements à ne pas convertir ni déboiser les écosystèmes

Les entreprises qui se sont engagées à ne pas convertir ni déboiser les écosystèmes contribuent à la mise à l'échelle des chaînes d'approvisionnement durables dans la production, la localisation des sources d'approvisionnement et les investissements financiers. Éviter la conversion des pâturages représente une possibilité intéressante pour le Canada, car la sauvegarde consécutive des stocks de carbone dans le sol offre un excellent potentiel d'atténuation²⁵. Les éleveurs de bœufs canadiens appuient ces initiatives en visant l'atteinte de l'objectif actuel relatif à l'utilisation des terres et à la biodiversité afin d'assurer la sauvegarde des 35 millions d'acres de pâturages indigènes²⁶. Bien que le taux annuel de déboisement soit relativement faible au Canada, l'expansion des terres cultivées en est la principale cause²⁷.

L'arrêt du déboisement atténue les changements climatiques et favorise la résilience du climat²⁸. Les mesures visant à protéger les forêts naturelles dans les zones d'influence, à éliminer la conversion d'autres écosystèmes dans les chaînes d'approvisionnement, et à interdire la conversion des écosystèmes naturels deviennent tous des composantes essentielles des cibles des entreprises. La nouvelle réglementation sera utile. Par exemple, le règlement de l'Union européenne relatif aux chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation » exige que les entreprises importatrices ou exportatrices de certains produits de base en provenance ou à destination de l'UE prouvent que ces produits n'ont aucun lien avec la déforestation. Les entreprises canadiennes du secteur agroalimentaire qui exportent ces produits de base vers l'UE, notamment des bovins et des produits du soja, peuvent effectuer un contrôle diligent en recueillant des renseignements et en prenant des mesures d'atténuation des risques pour démontrer que leurs produits ne sont pas issus de la déforestation²⁹. Il est par conséquent crucial que les entreprises aient accès à des données sur la traçabilité entourant le changement d'affectation des terres afin de pouvoir cerner adéquatement les liens éventuels avec la déforestation.

4. Emballages recyclables ou compostables

Les produits sont déjà emballés ou seront emballés dans des emballages recyclables ou compostables à 100 % d'ici à 2025, ce qui renforce la crédibilité de leur certification et de l'allégation sur les produits adaptés au climat. Ce critère cadre avec d'autres cibles d'emballage des entreprises, par exemple l'engagement de McCain à faire en sorte que ses emballages soient entièrement recyclables, réutilisables ou compostables d'ici à 2025. En 2022, 98 % des emballages en papier de McCain et 90 % de ses emballages en matière plastique étaient recyclables³⁰.



Ne pas sous-estimer le rôle de l'emballage

Près de 50 % des consommateurs canadiens estiment que les sceaux de certification de tiers visibles sur les emballages des produits sont utiles pour évaluer leur durabilité³¹. De plus, 82 % d'entre eux seraient disposés à payer plus cher pour des emballages durables, les consommateurs de la génération Z exprimant la volonté la plus ferme à cet égard³². Au cours de nos discussions au sein des groupes témoins, les participants ont insisté sur la place de l'emballage dans leur méfiance à l'égard de l'écoblanchiment; même si les allégations formulées relativement à un produit semblent crédibles, les consommateurs perçoivent les emballages faits à partir de matières non durables comme un signal d'alerte. En ce qui a trait aux allégations de durabilité non encadrées, les emballages durables (qui assurent quand même la salubrité des denrées) devraient être considérés comme obligatoires, et non facultatifs. Les emballages des produits certifiés adaptés au climat qui sont recyclables à 100 %, par exemple, peuvent inspirer confiance et rassurer les consommateurs qui se méfient de plus en plus de l'écoblanchiment.

PARTIE 4

Semer les graines d'une méthodologie de mesure rigoureuse



Principes de conception pour la certification de l'intensité des émissions

Les consommateurs veulent comprendre les caractéristiques des allégations relatives aux produits alimentaires adaptés au climat qu'ils achètent et la certitude que ces allégations sont véridiques. Le recours à des paramètres transparents, rigoureux et traçables à l'appui des allégations est donc essentiel pour qu'une certification de produit adapté au climat suscite la confiance. Pour répondre à cette nécessité, la *méthodologie de mesure* utilise une approche solide, fondée sur des données scientifiques, afin de quantifier l'intensité carbone des principaux produits de base et se fonde sur les principes de conception exposés en détail ci-après, qui sont considérés comme des meilleures pratiques par les chefs de file sectoriels.

La méthodologie de mesure utilise une approche solide, fondée sur des données scientifiques.



1. Donner priorité à l'incidence sur le climat

En concevant le présent *cadre de référence ouvert*, nous avons pour objectif de mettre l'accent sur les principaux produits de base les plus susceptibles d'avoir une incidence mesurable au Canada. En élaborant la *méthodologie de mesure*, nous avons évalué l'étendue de l'incidence commerciale et environnementale d'un produit de base dans toute la chaîne de valeur et avons fixé un seuil d'impact pour déterminer quels devraient être les produits de base à prendre en compte. Nous avons alors limité la portée de la méthodologie aux caractéristiques liées au climat et aux paramètres relatifs à l'intensité des émissions; les paramètres relatifs à la société et à la nature seront pris en considération ultérieurement.



Climat et nature : mesures interdépendantes nécessaires

Le contexte évolutif dans lequel l'information environnementale est déclarée et les cibles sont établies, de même que la reconnaissance de l'interdépendance de la nature et du climat font ressortir la nécessité grandissante d'appréhender la nature et la biodiversité sous l'angle de paramètres liés au climat. Dans des applications futures, l'approche normalisée MDV pourrait être renforcée par l'intégration de paramètres relatifs aux enjeux potentiellement importants associés à la nature, soit le changement d'affectation des terres, la pollution des sols, la pollution de l'eau, la gestion des déchets et l'utilisation des ressources. Ainsi, la pollution des sols, la pollution de l'eau et la gestion des ressources pourraient être mesurées à l'aide d'indicateurs tels que l'utilisation évitée des pesticides par hectare et l'efficacité de l'azote, les rejets d'eaux usées, les charges de polluants des milieux aquatiques attribuables à la transformation de produits et, peut-être, le pourcentage de produits en provenance de régions en manque d'eau, respectivement³³. Des critères et des paramètres globaux de ce genre pourraient être utilisés dans des applications futures d'une approche normalisée MDV pour évaluer l'incidence du système agricole et alimentaire sur la nature.



2. Une conception privilégiant la flexibilité et l'interopérabilité

Compte tenu de l'évolution des technologies utilisées dans les approches MDV et de l'intégration possible de nouvelles connaissances scientifiques, le *cadre de référence ouvert* se prête à l'interopérabilité et aux itérations. Le recours à une approche de la chaîne de valeur et la détermination de l'apport des principaux produits de base à la décarbonation de l'agriculture et du secteur agroalimentaire permettent aux utilisateurs d'accorder la priorité aux sources d'émissions associées aux activités pertinentes pour leur entreprise. La *méthodologie de mesure* simplifie les méthodologies complexes et met en correspondance les besoins en données avec les évaluations du cycle de vie faites par des associations sectorielles, si cela est opportun et faisable. De plus, cette méthodologie offre la possibilité de tirer parti des données qui sont déjà recueillies dans les programmes administrés par des associations sectorielles et d'autres mécanismes de présentation de l'information utilisés dans l'ensemble du secteur.

Il sera primordial de privilégier la simplicité des besoins en données et la rentabilité de la collecte de données pour que cette méthodologie soit largement adoptée. L'offre d'incitatifs pour améliorer l'accessibilité des données relatives à l'exploitation à la ferme pourrait faciliter l'aplanissement des difficultés liées au manque de dossiers et à la gouvernance des données, ce qui serait d'une réelle utilité pour amener les exploitants agricoles à transformer leurs pratiques. La collecte de données opérationnelles peut aussi tirer profit des programmes et des outils existants ou être confiée à des tiers afin que le fardeau imposé aux agriculteurs soit allégé.



3. Intégrer la transparence et la rigueur

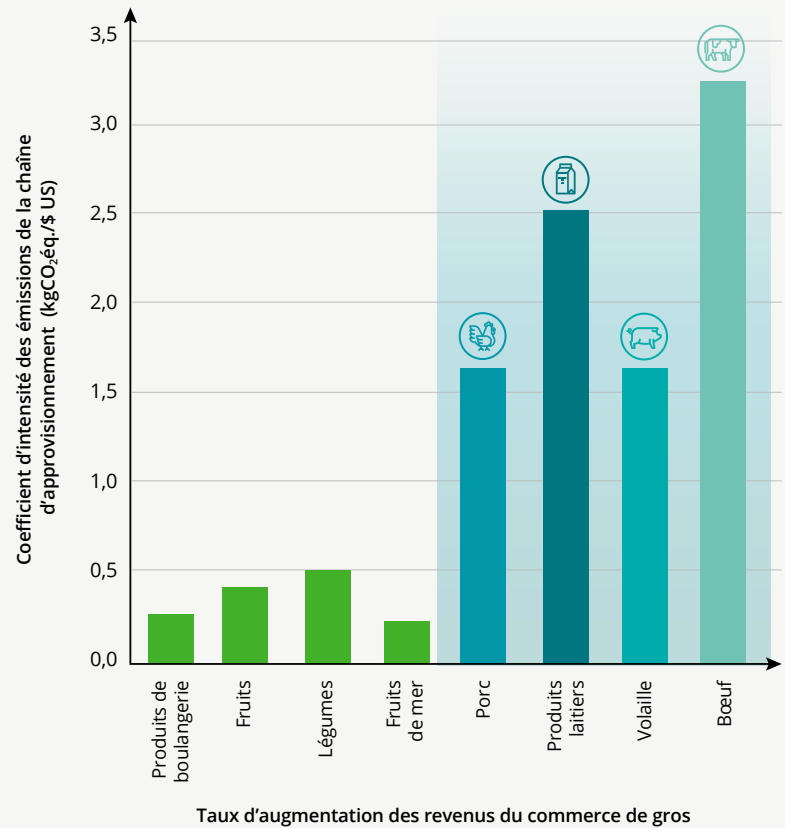
Pour concevoir un *cadre de référence ouvert* qui réponde aux critères de transparence et de rigueur, nous avons utilisé des normes reconnues mondialement et les avons comparées à des méthodologies fondées sur des connaissances scientifiques dans les domaines des changements climatiques, de la comptabilisation des émissions de GES, de l'analyse du cycle de vie des produits et de la déclaration des émissions. Ces méthodologies visent à proposer une trajectoire pour mesurer l'intensité des émissions et les réductions de GES obtenues grâce à des interventions adaptées aux impératifs climatiques et à des pratiques de gestion bénéfiques et, en fin de compte, pour favoriser la formulation d'allégations crédibles et véridiques. Des méthodologies de quantification ont été élaborées pour que les principes comptables de pertinence, d'exhaustivité, de cohérence, de transparence, d'exactitude, de conservatisme et de permanence soient intégrés, tels qu'ils sont définis dans *Greenhouse Gas Protocol Land Sector and Removals Guidance*³⁴. Enfin, le *cadre de référence ouvert* fait état de points à considérer en lien avec la vérification et la gouvernance des allégations sur les produits pour gagner la confiance des consommateurs.



La transparence, gage de confiance

Pour établir un programme de certification par des tiers efficace, il est important d'assurer la transparence du processus à l'appui, y compris la clarté des faits entourant la mesure, la déclaration et la vérification. À défaut d'avoir accès à de tels renseignements, les consommateurs risquent de présumer que les certifications ne sont pas crédibles et qu'elles masquent des tentatives d'écoblanchiment. Une solution consiste à utiliser un code QR pouvant donner accès à des textes explicatifs. Ainsi, une page d'accueil pourrait diriger les consommateurs vers différents types de renseignements en fonction de leur degré d'intérêt. Il importerait de tester cette page d'accueil auprès des consommateurs pour optimiser l'expérience utilisateur et confirmer que le contenu de la page capte l'attention et est informatif et digeste.

Figure 7 | Analyse de l'incidence des émissions provenant des produits alimentaires³⁵



Délimiter la portée pour une plus forte incidence

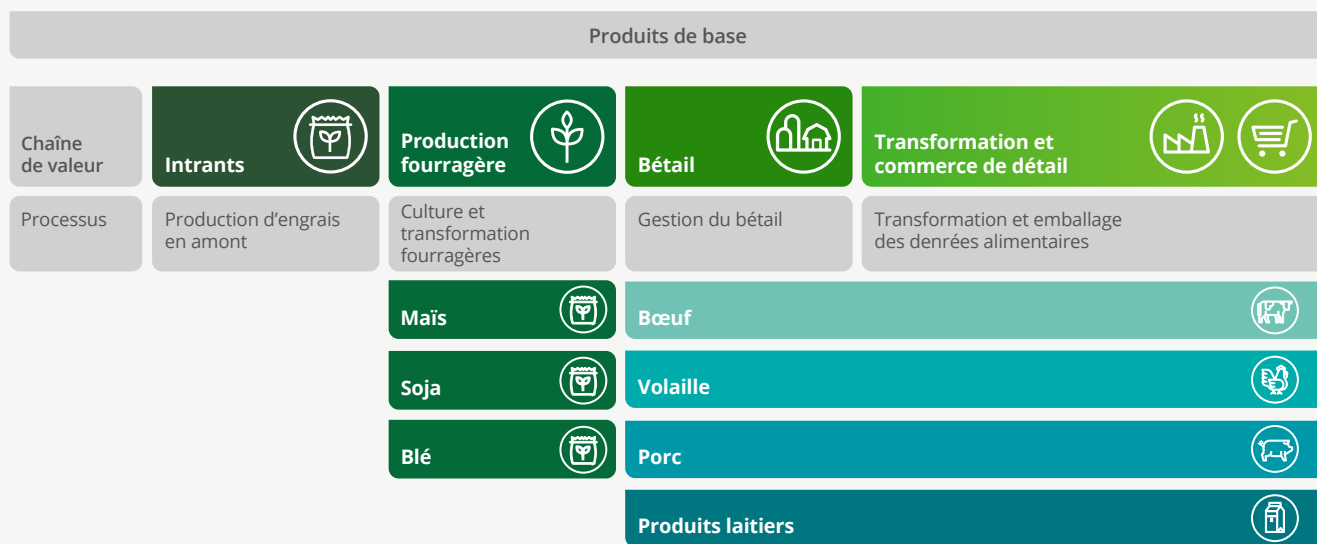
Pour déterminer quels étaient les produits alimentaires de base ayant la plus forte incidence sur le climat, nous avons mené une analyse destinée à relever ceux qui présentaient l'intensité carbone et les ventes les plus élevées. Nos travaux ont comporté des recherches en ligne destinées à évaluer les revenus, le volume des ventes et l'intensité des émissions de différents produits alimentaires ainsi que des consultations auprès d'experts du secteur afin de recueillir des informations spécialisées. Après cette analyse approfondie, les produits alimentaires qui ont été vérifiés et inclus dans la portée du *cadre de référence ouvert* sont le bœuf, la volaille, le porc et les produits laitiers, de même que des intrants agricoles tels que l'orge, le soja, le maïs, le canola et le blé (collectivement, les « cultures en rangs »).

Nous avons utilisé une **approche axée sur la chaîne de valeur** pour les produits de base sélectionnés en prenant en considération les principales activités, du champ à l'usine de transformation. En font partie les activités allant des intrants de nutriments à l'emballage des produits. Comme les produits emballés sont distribués à plusieurs réseaux de détail aux conditions d'exploitation variées, la portée de la *méthodologie de mesure* exclut les émissions associées aux opérations de détail,

au transport et à la distribution aux commerces de détail ainsi que les émissions en fin de vie des consommateurs. Le cadre de référence est indifférent au type d'organisation de sorte qu'il exclut les opérations et les procédures propres aux entreprises : il s'agit plutôt d'une représentation pancanadienne générale des principaux processus de la chaîne de valeur.

Pour élaborer une approche efficace et exécutable en vue de formuler des allégations de carboneutralité dignes de confiance et fondées sur la science, il est nécessaire d'obtenir une **participation sectorielle élevée** afin d'assurer l'exhaustivité des données et d'englober les principaux points de vue correspondant à chacun des nœuds de la chaîne de valeur. Bien que cette approche exige un niveau d'effort considérable, il est essentiel d'assurer l'exhaustivité et de valider la disponibilité et les degrés de maturité des données, la traçabilité et les contraintes actuelles pour qu'une approche normalisée MDV puisse être mise en œuvre. Des dirigeants d'organisations d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, y compris des associations sectorielles et des chercheurs, ont enrichi de leurs points de vue le *cadre de référence ouvert*. De plus, la méthodologie a fait l'objet d'un examen des pairs effectué par des experts du secteur, à chacun des nœuds.

Figure 8 | Produits de base couverts



Remarque : le champ d'application ne comprend pas les émissions associées aux opérations de vente au détail, au transport ou à la distribution vers les magasins de détail, ni les émissions des consommateurs en fin de vie.

Mesurer les émissions du champ à l'usine de transformation

La quantification des émissions d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur permet aux acteurs de calculer l'intensité carbone à chaque nœud. La *méthodologie de mesure* donne priorité à la documentation des méthodologies et aux besoins en données pour quantifier les émissions de GES pertinentes à chaque nœud, pour chacun des produits de base sélectionnés (bœuf, produits laitiers, porc et volaille). L'approche utilisée a comporté une analyse documentaire et l'examen des normes sectorielles, des cadres de référence et des protocoles les plus importants³⁶.

Les participants ont fait état d'un important défi à relever pour quantifier les émissions et corroborer les allégations relatives aux produits : **la disponibilité des données au niveau des exploitations agricoles**. Pour élaborer la *méthodologie de mesure*, des chefs de file du secteur de l'ensemble de la chaîne de valeur ont rendu compte de leurs difficultés, soit le manque de données, l'accès aux données et la saturation des demandes, ainsi que les réticences à communiquer des données opérationnelles sur les exploitations agricoles et les élevages de bétail. Les cultivateurs et les éleveurs jouent un rôle crucial dans le suivi et la déclaration de ces données et il est primordial que les producteurs tirent des enseignements de leurs expériences et de leurs points de vue

de première main pour trouver des solutions afin de remédier aux lacunes des données au niveau des exploitations.

La *méthodologie de mesure* cherche à relever ce défi de deux façons :

Utilisation d'une approche hiérarchisée pour mesurer et quantifier les émissions

Les progrès de la recherche scientifique permettent de quantifier les émissions de diverses manières, en fonction de processus opérationnels précis, et d'utiliser différentes séries de données. Dans le présent *cadre de référence ouvert*, nous proposons plusieurs méthodologies de quantification pour chaque source d'émissions afin d'offrir aux utilisateurs la latitude de choisir l'approche répondant le mieux aux besoins de leur organisation ou mandat et mettant à profit les données disponibles les plus abondantes. Il convient que les utilisateurs envisagent de recueillir le plus grand nombre possible de données expressément opérationnelles afin de quantifier les émissions avec plus d'exactitude et, ainsi, d'avoir la possibilité d'obtenir des crédits pour leurs interventions adaptées au climat ou leurs pratiques de gestion améliorées. Cette approche est comparable aux lignes directrices du GIEC relatives à l'estimation des émissions, qui comportent différents degrés de complexité méthodologique : la méthode du palier 1 est la plus simple; celle du palier 2 est d'une complexité moyenne et celle du palier 3 est la plus complexe et la plus exigeante du point de

vue des besoins en données. Les méthodes des paliers 2 et 3 sont plus exactes et plus complexes que celle du palier 1, tandis que la méthode du palier 2 préconise une évaluation propre à l'emplacement des facteurs influant sur les émissions et la méthode du palier 3 présente le niveau de détail le plus général, mais s'appuie sur des données scientifiques rigoureuses.

Données spécifiques à l'utilisateur ou à l'exploitation de la chaîne d'approvisionnement, de la région ou du secteur

Comme nous l'avons expliqué précédemment, diverses méthodologies de quantification mettent à profit des séries de données différentes. Les méthodologies varient de l'approche la plus exacte, qui requiert des données applicables à de multiples utilisateurs, aux approches de rechange qui font appel à des moyennes régionales et sectorielles, à des facteurs liés à la chaîne de valeur et à d'autres données de tiers. À brève échéance, on s'attend à ce que les utilisateurs tirent profit d'approches de rechange, compte tenu des limitations touchant les données des utilisateurs. Par ailleurs, les utilisateurs peuvent envisager l'établissement d'un plan pour accroître la disponibilité des données propres aux exploitations, car une quantification plus précise des émissions pourrait s'accompagner de possibilités plus nombreuses de commercialiser des produits de base adaptés au climat.

Comprendre la portée des nœuds de la chaîne de valeur et les sources des émissions

Les acteurs de l'écosystème présents à chacun des nœuds de la chaîne de valeur agroalimentaire ont la possibilité de contribuer de plusieurs manières ou d'exercer des activités qui réduisent les émissions et absorbent le carbone. La *méthodologie de mesure* couvre les nœuds de la chaîne de valeur allant des intrants aux ventes de détail et rend compte des principales sources d'émissions correspondant à chaque nœud. Cette méthodologie englobe les émissions associées à la production d'engrais en amont jusqu'aux données sur l'intensité des émissions communiquées par les fournisseurs d'intrants. Le nœud correspondant à la production fourragère saisit les émissions terrestres du secteur liées au changement d'affectation des terres, à l'épandage d'engrais, aux résidus des cultures et au transport de la biomasse, de même que les émissions non terrestres du secteur telles que les déchets provenant des opérations, la combustion d'électricité et la consommation stationnaire. Les sources d'émissions associées à la gestion du bétail comprennent les émissions entériques, la gestion du fumier et la machinerie agricole. Enfin, les nœuds correspondant à la transformation et au commerce de détail couvrent la transformation et l'emballage des produits bruts reçus des exploitations agricoles, dont les sources sont pour l'essentiel non terrestres.



Émissions terrestres et non terrestres

Dans le présent *cadre de référence ouvert*, les émissions associées à la gestion forestière, à la gestion des terres et à l'agriculture sont collectivement désignées sous le nom d'émissions terrestres du secteur. Le guide pratique FLAG de la SBTi identifie ces dernières émissions comme étant celles qui relèvent des activités liées au changement d'affectation des terres et à la gestion des terres, par exemple la culture des végétaux et l'élevage du bétail. Dans le présent rapport, elles désignent les émissions liées au changement d'affectation des terres, à l'épandage d'engrais, aux résidus des cultures, à la fermentation entérique, à la gestion du fumier, à la machinerie agricole et au transport de la biomasse. Les émissions non terrestres comprennent tous les autres GES générés par des activités pertinentes de la chaîne de valeur, qui sont actuellement exclues des émissions terrestres du secteur, par exemple la combustion stationnaire, le transport et la distribution des produits aux installations de fabrication, l'utilisation de l'électricité, la gestion des déchets et les procédés d'emballage.

Les émissions terrestres comprennent la gestion forestière, la gestion des terres et l'agriculture.

Figure 9 | Chaîne de valeur des produits de base couverts

Nœud de la chaîne de valeur	Processus de la chaîne de valeur	Nœud générateur des émissions	Gaz constitutifs
Intrants	Production d'engrais	Production d'engrais en amont	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
Production fourragère	Culture et transformation fourragères	Changement d'affectation des terres	CO ₂ , N ₂ O
		Épandage d'engrais	CO ₂ , N ₂ O
		Transport de la biomasse	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
		Machinerie agricole	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
		Résidus des cultures	N ₂ O
Bétail	Gestion du bétail	Émissions entériques*	CH ₄
		Gestion du fumier	CH ₄ , N ₂ O
		Machinerie agricole	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
		Déchets	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
Transformation et commerce de détail	Transformation et emballage des denrées alimentaires	Emballage	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
		Émissions fugitives	CO ₂ e
Sources d'émissions communes à tous les processus de la chaîne de valeur		Combustion mobile	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
		Consommation d'électricité	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
		Combustion stationnaire	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O

Légende

Source d'émission terrestre

Source d'émission non terrestre

*Les émissions entériques ne s'appliquent pas à la volaille.

Sources des émissions et pratiques de gestion bénéfiques

La *méthodologie de mesure* englobe les sources des émissions d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur du secteur agricole et alimentaire : le changement d'affectation des terres, l'épandage d'engrais, le transport de la biomasse, la machinerie agricole, les résidus des cultures, les émissions entériques, la gestion du fumier, les déchets, l'emballage, les émissions fugitives, la combustion mobile, la consommation d'électricité, la combustion stationnaire et la production d'engrais. L'approche a porté essentiellement sur les sources des émissions les plus importantes, retenant les sources liées aux principaux processus de la chaîne de valeur et les rejets de gaz constituants. Pour chaque source, diverses méthodologies de quantification utilisant des séries de données variées ont été tirées de normes mondialement reconnues et de recherches et de cadres de référence d'avant-garde.

Pour chacun des nœuds de la chaîne de valeur, des pratiques de gestion bénéfiques offrent le potentiel de réduire les émissions de GES et d'intensifier la séquestration du carbone. Par exemple, les cultivateurs peuvent se tourner vers l'agroforesterie agricole et des pratiques favorables au carbone organique du sol, par exemple les cultures de couverture ou les cultures intercalaires, afin de favoriser la fertilité et la capacité de stockage du carbone du sol. Isolément, des pratiques de gestion des nutriments telles que la gestion de précision de l'azote et l'épandage d'engrais plus efficaces permettent d'optimiser les apports d'azote et de réduire les émissions de protoxyde d'azote. Les producteurs de bovins peuvent améliorer la qualité des fourrages ou procéder à de nouvelles interventions fourragères, par exemple la rotation des pâturages et la prolongation des périodes de pacage, pour réduire la fermentation entérique et les émissions de méthane, alors que les pratiques de gestion du fumier, par exemple les couvertures des structures de stockage du fumier ou l'acidification du lisier, peuvent avoir une portée très étendue sur les émissions de protoxyde d'azote et de méthane. Enfin, les transformateurs et les détaillants peuvent mettre à profit l'électricité renouvelable, les systèmes de détection des fuites de réfrigérants, les emballages recyclables ou biodégradables ou encore l'épandage d'engrais de rechange pour réduire les émissions de la chaîne de valeur quantifiables à l'aide de la *méthodologie de mesure*.



PARTIE 5

Commercialisation des produits de base adaptés au climat



Comment comptabiliser les émissions

Les entreprises de l'ensemble du secteur agroalimentaire – des fabricants d'engrais et de pesticides aux détaillants en alimentation – s'engagent de plus en plus à réduire leurs émissions des champs d'application 1, 2 et 3. En se conformant à une hiérarchie d'atténuation, les entreprises devraient dans la mesure du possible accorder la priorité à la réduction des émissions attribuables à leurs activités et à la chaîne de valeur avant d'investir au-delà de la chaîne de valeur. Cela leur permettrait d'appliquer au sein même de la chaîne de valeur une approche des réductions de GES axée sur la comptabilisation des inventaires.

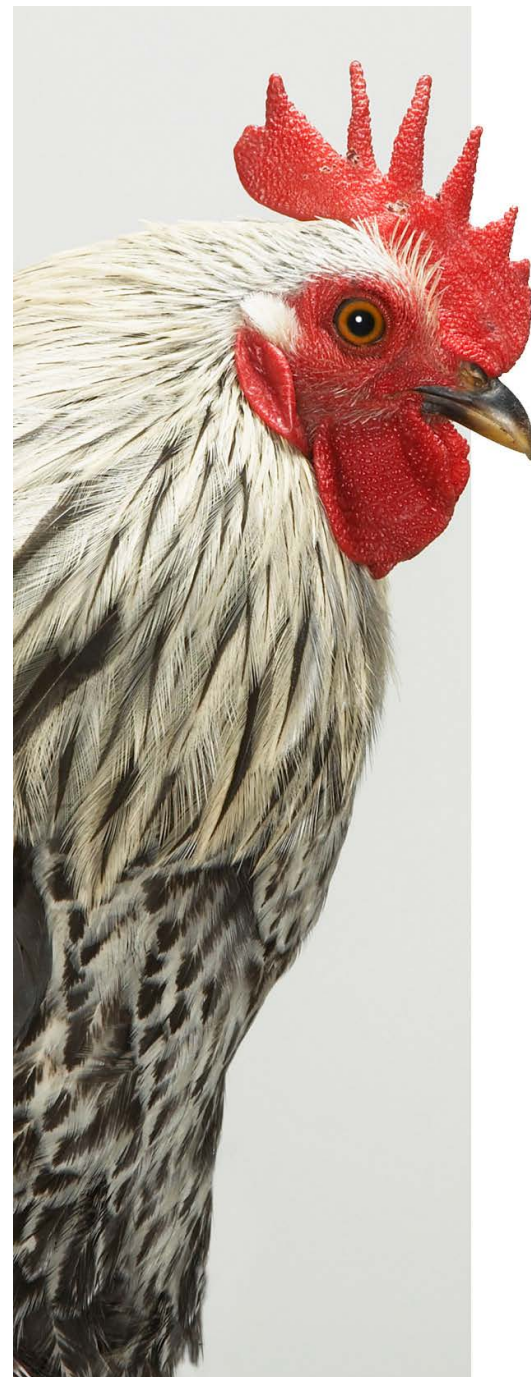
Il importe que les entreprises tiennent compte d'un aspect fondamental, qui consiste à comprendre comment encourager à l'aide d'incitatifs l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques, et qu'elles rendent compte ensuite des réductions d'émissions du champ d'application 3. Le Protocole des gaz à effet de serre (GHGP) est le référentiel international qui dicte les règles de comptabilité carbone, dont s'inspirent les principes comptables du *cadre de référence ouvert*. Le guide de comptabilisation des émissions et des absorptions terrestres (*Land Sector and Removals Guidance*, ou LSRG) du Protocole des GES vise à normaliser les modes de comptabilisation et de déclaration des émissions et des absorptions de GES en ce qui concerne la gestion des terres, le changement d'affectation des terres, les produits biogéniques et les activités connexes, mais le GHGP n'a pas encore achevé la comptabilisation des émissions du champ d'application 3. L'offre d'incitatifs liés aux pratiques adaptées aux impératifs climatiques et à la déclaration d'interventions fondées sur une approche comptable des inventaires est encore relativement nouvelle. Néanmoins, les entreprises vont de l'avant dans l'estimation de leurs émissions de GES : elles déterminent les régions et les produits de base prioritaires, comprennent les défis liés aux régions dans lesquelles elles s'approvisionnent et créent des plans pour la mise en œuvre de réductions d'émissions du champ d'application 3.

Au Canada, la réussite de la mise à l'échelle des pratiques agroalimentaires adaptées au climat est conditionnelle à sa faisabilité pour les agriculteurs, qui sont déjà astreints à déclarer des données et à respecter des exigences réglementaires et qui font face à des difficultés économiques. L'offre d'incitatifs par les acteurs

Les incitatifs des acteurs de la chaîne de valeur peuvent conduire à des avantages économiques concrets pour les agriculteurs.

de la chaîne de valeur constitue un aspect crucial et devrait être assortie de conditions tangibles, qui se traduisent par des avantages économiques concrets pour les agriculteurs. Les adopteurs précoces du *cadre de référence ouvert* seront vraisemblablement ceux qui disposent des outils ou des processus de déclaration existants pour accéder à des données agricoles détaillées, nécessaires pour quantifier les réductions d'émissions attribuables à des pratiques adaptées au climat. Les expériences de ces utilisateurs pourront ainsi être mises à profit pour soutenir l'évolutivité et l'adoption de pratiques bénéfiques par les petits producteurs qui se heurtent actuellement à des limitations plus grandes à l'égard des données.

La présente section propose trois options pour favoriser la réduction des émissions dans la chaîne de valeur en utilisant une approche comptable des inventaires : la compensation interne du carbone, le co-investissement et les incitatifs gouvernementaux. Chaque trajectoire illustre un mécanisme que les entreprises peuvent employer pour financer et mesurer les émissions ou les absorptions liées à des pratiques agricoles adaptées au climat et en rendre compte. La *méthodologie de mesure* pourrait servir de base pour quantifier les réductions d'émissions attribuables aux trajectoires illustrées ci-après.



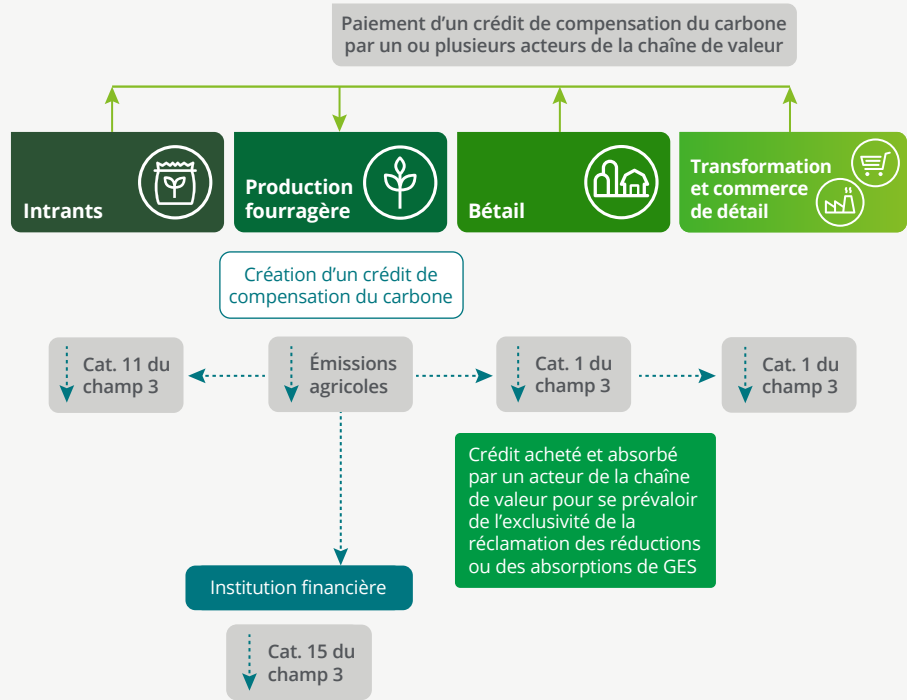


Trajectoire 1 – Crédits de compensation du carbone achetés auprès de partenaires de la chaîne de valeur et absorbés par ces derniers

Selon cette trajectoire, un cultivateur adopte des pratiques adaptées au climat et crée un crédit de compensation du carbone lié aux réductions d'émissions de son exploitation³⁷. Un ou plusieurs acteurs de la chaîne de valeur achètent ce crédit de compensation pour que les interventions directes de la chaîne de valeur soient adéquatement prises en compte dans leur inventaire d'émissions du champ d'application 3. La création, l'achat et la vente des crédits relèvent généralement d'un développeur de crédits, qui fait office d'intermédiaire entre un groupe de cultivateurs et les acquéreurs des crédits. Ces derniers absorbent, mais n'utilisent pas le crédit pour rajuster des émissions ou des absorptions de GES du champ d'application 3 (c.-à-d. qu'ils ne soustraient pas les crédits liés aux émissions déclarées). Les acteurs en aval de la chaîne de valeur, soit les producteurs de bovins, les transformateurs et les détaillants, comptabilisent le produit présentant la plus faible intensité carbone dans l'inventaire du champ d'application 3, catégorie 1 (achat de biens et services).

En utilisant la même approche, les acteurs en amont, par exemple les producteurs d'engrais, rendront compte de l'emploi du produit présentant l'intensité carbone la plus basse, vendu dans leur inventaire du champ d'application 3, catégorie 11 (utilisation de biens vendus); les institutions financières se classent dans la catégorie 15 (émissions liées aux investissements) du champ d'application 3. Les acheteurs utilisent le crédit pour se prévaloir de l'exclusivité de la réclamation des réductions et des absorptions de GES (pour qu'elles ne soient pas vendues ni transférées à un tiers sous forme de crédit) et faire en sorte que les interventions directes de la chaîne de valeur soient prises en compte dans l'inventaire³⁸.

Le crédit de compensation interne du carbone est effectivement un outil permettant d'encourager les cultivateurs à réduire leurs émissions et les autres acteurs de la chaîne de valeur à repérer les activités génératrices de réductions d'émissions et à en effectuer le suivi; ces derniers peuvent ainsi les comptabiliser dans leurs inventaires du champ d'application 3.



Les entreprises qui créent des crédits de compensation interne du carbone seraient tenues de respecter les critères de qualité du LSRG du Protocole des GES en ce qui a trait aux crédits applicables aux GES, qui comprennent des critères de qualité plus rigoureux concernant l'additionnalité, les données de référence, le contrôle, la permanence, les fuites, le droit exclusif d'émettre et de réclamer des crédits, la validation et la vérification, la gouvernance, et le principe de ne causer aucun préjudice net³⁹. Bien que les crédits de compensation interne du carbone représentent un moyen d'obtenir l'exclusivité de la réclamation et de l'absorption des réductions d'émissions, le respect des critères de qualité supplémentaires et d'autres exigences connexes exige des efforts et des investissements substantiels. Par ailleurs,

la norme de zéro émission nette pour les entreprises de la SBTi exige que ces dernières réduisent leurs émissions de l'année de référence d'au moins 90 % et neutralisent leurs émissions résiduelles en achetant des crédits carbone d'absorption pour atteindre la carboneutralité⁴⁰. Pour y parvenir, les organisations doivent réduire la plupart des émissions au sein de leur chaîne de valeur⁴¹.

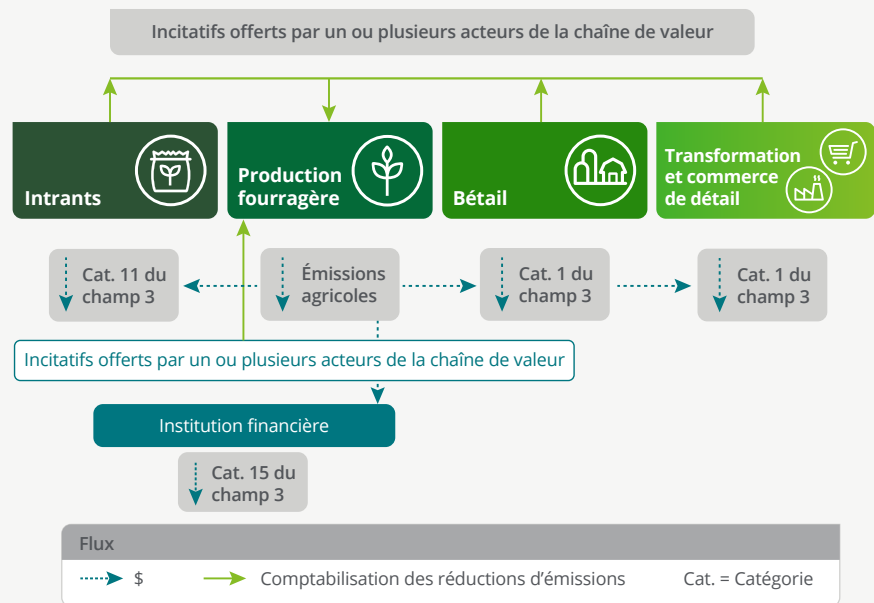
Les compensations internes de carbone nécessitent certes des efforts et des investissements importants, mais elles ouvrent la voie à un mécanisme qui permettrait aux acteurs de réduire à court terme les émissions générées dans la chaîne de valeur.



Trajectoire 2 – Co-investissement par la voie d’ententes contractuelles

Selon cette trajectoire, un programme incitatif est mis sur pied par un ou plusieurs acteurs de la chaîne de valeur, ce qui encourage les cultivateurs à adopter des pratiques agricoles adaptées au climat. Les partenaires de la chaîne de valeur qui collaborent avec les cultivateurs pour atteindre les cibles de réduction ou d’absorption des émissions de GES peuvent choisir de conclure des ententes contractuelles pour se prévaloir de l’exclusivité des réclamations des réductions ou des absorptions de GES attribuables à ces pratiques afin que les crédits ne soient pas vendus ou transférés à des tiers⁴². En procédant de cette manière, les acteurs en amont et en aval peuvent utiliser un coefficient d’intensité plus bas pour comptabiliser leurs émissions du champ d’application 3. La chaîne de valeur en aval, qui comprend les producteurs de bovins, les transformateurs et les détaillants, comptabiliserait le produit dont l’intensité carbone est la plus faible dans le champ d’application 3, catégorie 1 (achat de biens et de services). En utilisant la même approche, les acteurs en amont, par exemple les producteurs d’engrais, rendront compte de l’utilisation du produit vendu dont l’intensité carbone est la plus faible, dans le champ d’application 3, catégorie 11 (utilisation de produits vendus) et des institutions financières dans le champ d’application 3, catégorie 15 (émissions liées aux investissements).

Bien que cet exemple illustre le cas d’interventions mises en œuvre par le cultivateur, les autres acteurs de la chaîne de valeur pourraient aussi adopter des pratiques visant à réduire leur inventaire d’émissions opérationnelles et avoir une incidence semblable sur les émissions du champ d’application 3 d’autres acteurs.



Les incitatifs financiers du secteur privé peuvent aider à financer des interventions destinées à réduire les émissions agricoles de GES, ce qui présente des avantages liés aux émissions pour les acteurs d’un bout à l’autre de la chaîne de valeur de même que des avantages financiers pour les agriculteurs. La conclusion d’ententes contractuelles en application desquelles les droits de comptabiliser des réductions d’émissions au sein de la chaîne de valeur pourraient être vendus à des partenaires de la chaîne de valeur permettrait aux acteurs de s’assurer l’exclusivité des réclamations. Cela restreindrait le droit des agriculteurs et des autres acteurs de la chaîne de valeur de vendre ou de transférer des crédits de compensation du carbone ou de compensation carbone classique à des tiers et, de ce fait, éliminerait le risque de double comptage.

Financement agricole Canada (FAC) offre des programmes d’incitatifs de pointe conjointement avec différents partenaires sectoriels, soit la Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD) pour le bœuf, Cargill RegenConnect pour les cultures, Les Producteurs laitiers du Canada pour les produits laitiers et McCain Regenerative Agriculture Framework pour la pomme de terre⁴³. Ces programmes accordent des incitatifs aux agriculteurs qui font progresser les pratiques durables. Par exemple, les cultivateurs qui utilisent le cadre de référence de l’agriculture régénératrice de McCain et qui sont des clients admissibles de FAC reçoivent un paiement incitatif pour les pratiques qui

renforcent la diversité des cultures, atténuent la perturbation des sols, réduisent la toxicité des pesticides, rehaussent la biodiversité agricole et écosystémique, et plus encore⁴⁴. Les fonds affectés aux paiements incitatifs proviennent du Programme d’incitatifs aux pratiques durables de FAC et de McCain, et les incitatifs sont émis chaque année pendant la durée de vie du programme⁴⁵.

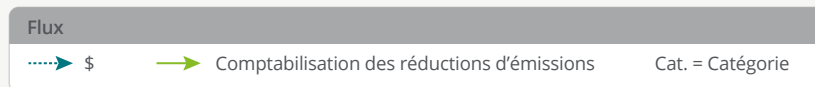
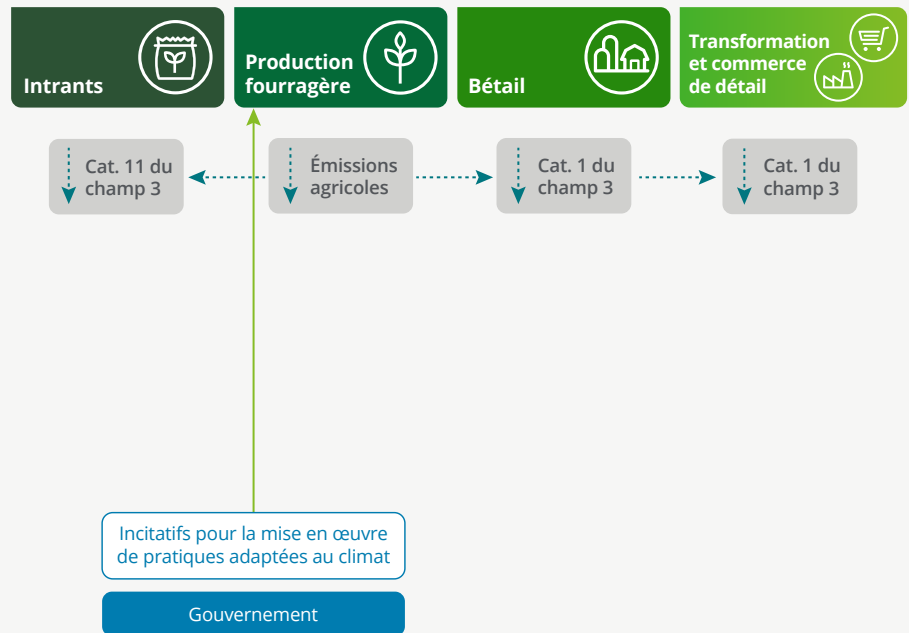
Nutrien travaille avec Les Aliments Maple Leaf pour produire de manière durable des aliments destinés au bétail afin de réduire les émissions de GES attribuables à l’agriculture et de créer une trajectoire axée sur la compensation interne du carbone. Les données recueillies sur le terrain permettent d’évaluer et de vérifier la réduction des émissions de GES réalisée grâce à l’élimination des fertilisants azotés; ainsi, Les Aliments Maple Leaf sont en mesure de déclarer une réduction de leurs émissions du champ d’application 3. Étant donné que la quantité de données requise représente un défi pour de nombreux cultivateurs, les acteurs des chaînes de valeur qui élaborent des programmes semblables doivent déterminer comment ils peuvent soutenir les agriculteurs à l’égard des exigences relatives aux données pour avoir une incidence à plus grande échelle sur la lutte contre les changements climatiques. Nutrien est la première entreprise canadienne à avoir une démarche officielle et une certification de sa compensation interne du carbone grâce à SustainCERT, une société spécialisée dans la vérification de l’incidence sur la lutte aux changements climatiques qui est reconnue à l’échelle mondiale⁴⁶.



Trajectoire 3 – Incitatifs gouvernementaux

Selon cette trajectoire, un gouvernement élabore un programme d'incitatifs pour encourager la réduction des émissions agricoles en incitant les cultivateurs à adopter des pratiques adaptées au climat. Les acteurs de la chaîne de valeur en aval, soit les producteurs de bovins, les transformateurs et les détaillants, comptabilisent le produit dont l'intensité carbone est la plus faible dans le champ d'application 3, catégorie 1 (achat de biens et de services). En utilisant la même approche, les acteurs en amont tels que les producteurs d'engrais comptabilisent l'utilisation du produit vendu dont l'intensité est la plus basse dans le champ d'application 3, catégorie 11 (utilisation de produits vendus).

Cet exemple illustre le cas dans lequel des interventions sont mises en œuvre par le cultivateur, mais d'autres acteurs de la chaîne de valeur pourraient également adopter des pratiques visant à réduire leurs émissions des champs d'application 1 et 2 et avoir une incidence semblable sur les émissions du champ d'application 3 d'autres acteurs. Des données relatives à la mesure, à la déclaration et à la vérification pourraient être directement communiquées à l'administration publique qui finance le programme pour soutenir l'évaluation de son efficacité et comparer les avantages en matière de GES par dollar dans l'ensemble des différentes pratiques adaptées aux impératifs climatiques.



Les gouvernements financent de plus en plus les pratiques agricoles adaptées au climat, en particulier les initiatives d'exploitation. Le programme canadien Solutions agricoles pour le climat vise à soutenir la mise au point, l'adoption et le suivi de pratiques de séquestration du carbone et de réduction des émissions de GES. Le volet Fonds d'action climatique à la ferme fait la promotion de pratiques de gestion bénéfiques qui stockent le carbone et réduisent les gaz à effet de serre par la gestion de l'azote, les cultures de couverture et la rotation des pâturages⁴⁷. Les projets Partnerships for Climate-Smart Commodities du ministère de l'Agriculture des États-Unis offre des incitatifs pour favoriser l'évolutivité des pratiques à la ferme qui réduisent ou séquestrent le carbone, en mettant l'accent sur la quantification, le suivi, la déclaration et la vérification des avantages liés aux GES⁴⁸.

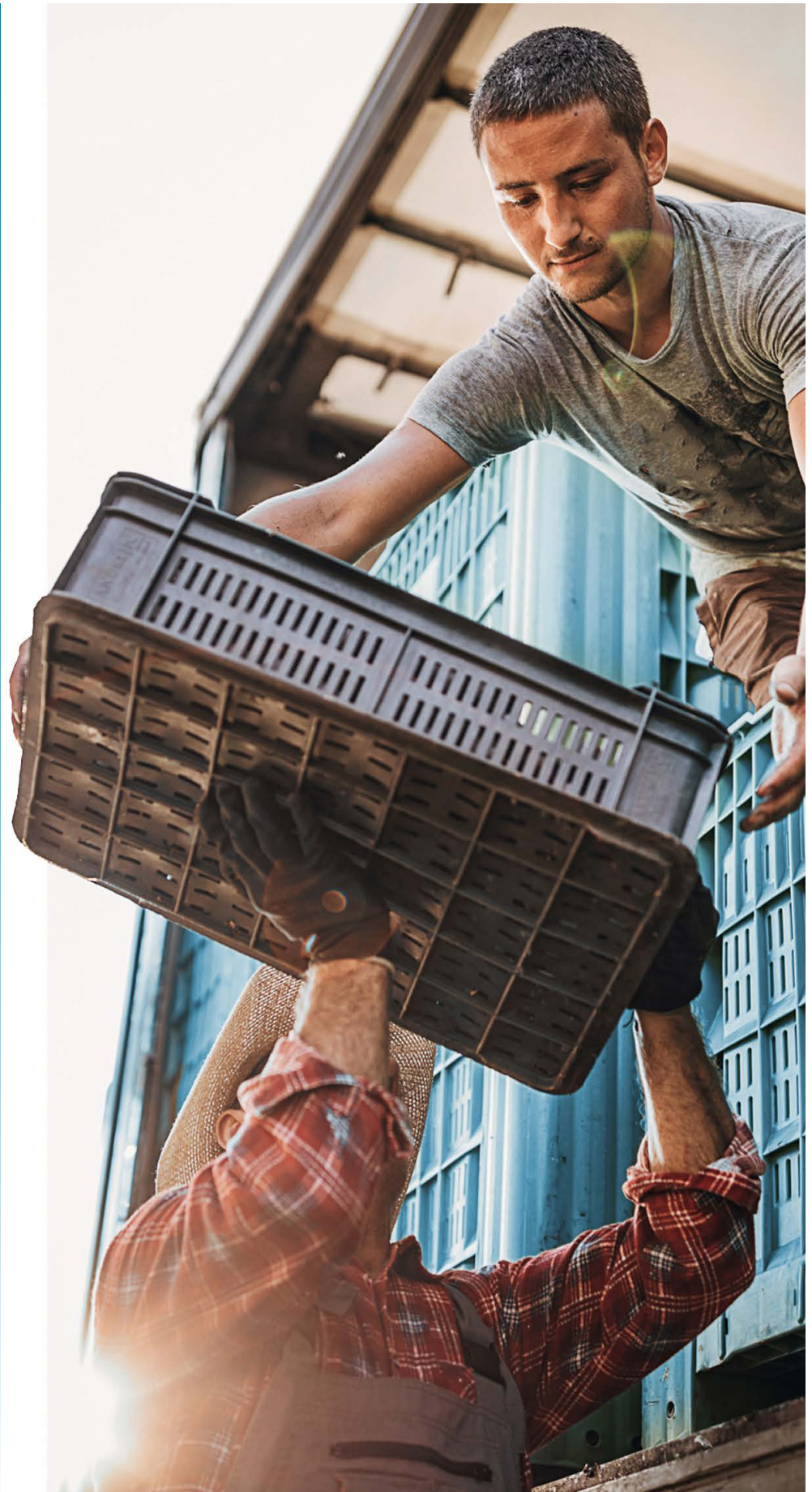
Les gouvernements financent de plus en plus les pratiques agricoles adaptées au climat, en particulier les initiatives d'exploitation.



Traçabilité des caractéristiques environnementales et évitement du double comptage

Selon le Protocole des GES, le double comptage doit être évité si les réductions ou les absorptions de GES ont une valeur pécuniaire ou donnent droit à des crédits dans le cadre d'un programme de réduction des GES; des ententes contractuelles peuvent être utilisées pour éviter l'attribution de crédits en double, auquel cas les ententes doivent faire état de l'exclusivité du droit de réclamer des réductions d'émissions. Les mesures visant à empêcher le double comptage varient entre les trajectoires de commercialisation. Le Protocole des GES suggère que les entreprises comptabilisent les émissions et les absorptions du champ d'application 3 plutôt que de rajuster les crédits de compensation interne du carbone en regard des émissions du champ d'application 3⁴⁹. Si les entreprises créent des crédits carbone en application de protocoles relatifs, par exemple, au méthane entérique, les réductions d'émissions ne peuvent être utilisées dans la *méthodologie de mesure* parce qu'il en résulterait un double comptage.

Le LSRG du Protocole des GES indique que, même si les programmes de certification sont des outils pouvant servir à faciliter la traçabilité, il est nécessaire de comptabiliser les GES aux fins de certification pour utiliser des modèles de chaîne de possession garantissant la traçabilité physique⁵⁰. De plus, bien que divers modèles de chaîne de possession se prêtent au traçage du mouvement des produits et des allégations qui s'y rapportent dans une chaîne d'approvisionnement, trois modèles seulement garantissent la traçabilité physique : les modèles de préservation de l'identité, de ségrégation et de mélange contrôlé⁵¹. Les modèles de préservation de l'identité et de ségrégation séparent physiquement les matières, tandis que le modèle de mélange contrôlé maintient la ségrégation jusqu'à l'étape de la transformation dans la chaîne d'approvisionnement – à cette étape-là, le produit certifié peut être mélangé avec un produit non certifié, mais la proportion du produit certifié dans l'extrait final est connue⁵². Le modèle de mélange contrôlé pourrait par conséquent être utilisé pour renforcer la traçabilité des produits de base.



PARTIE 6

Principes clés d'un processus de certification efficace



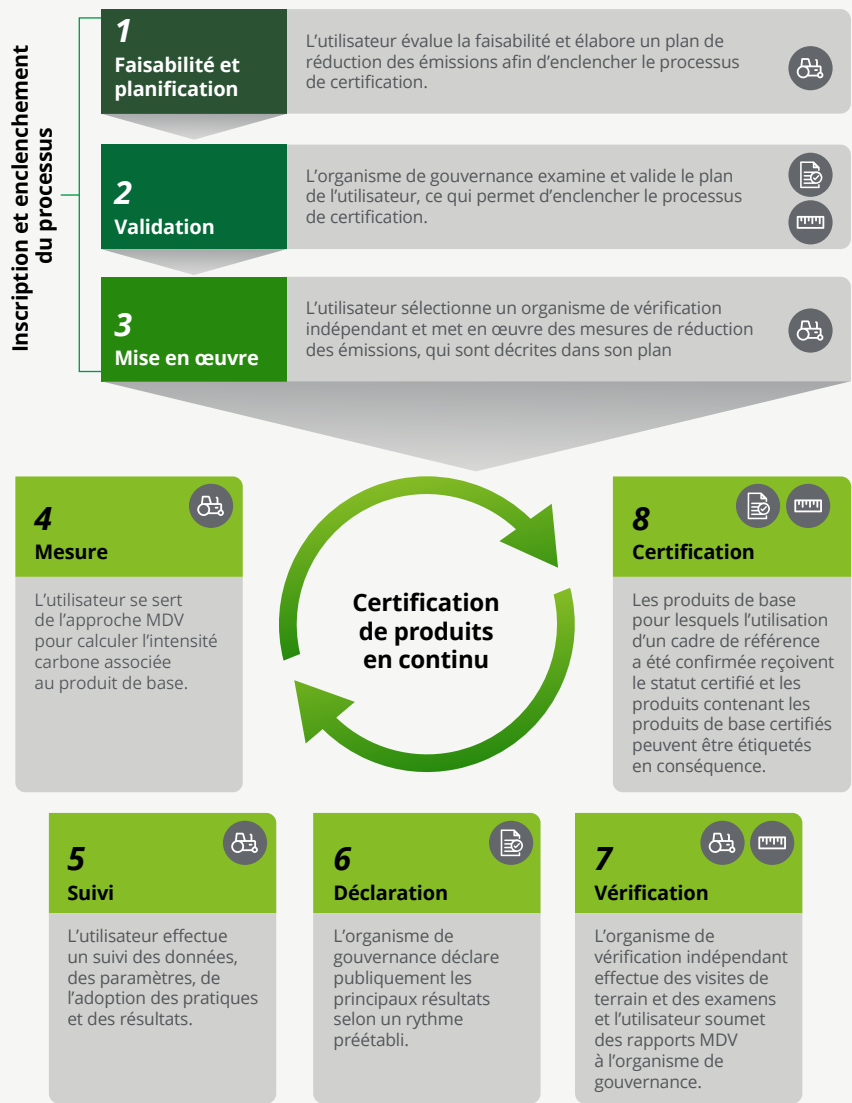
Les acteurs indispensables

L'adoption de la *méthodologie de mesure* et son intégration dans une approche normalisée MDV et la certification des produits amèneront les organisations à adopter une approche exhaustive et rigoureuse de la gouvernance, de la déclaration et de la vérification. Cette section fait état des principaux points à considérer dans le déploiement d'une approche normalisée MDV et des responsabilités des acteurs de la chaîne de valeur. Des investissements devront être effectués pour couvrir les coûts associés à l'activation et au maintien d'un processus de certification des produits efficace.

L'obtention de la certification d'un produit se fait avec trois principaux intervenants : l'utilisateur, soit l'acteur de la chaîne de valeur agroalimentaire qui aspire à utiliser une approche normalisée MDV pour un produit de base en particulier; un organisme de gouvernance, responsable de l'approbation et de la surveillance de l'adoption d'approches normalisées MDV, de la demande de certification à son obtention; enfin, un organisme de vérification indépendant, soit une entité tierce admissible, mandatée pour vérifier les pratiques mises en œuvre par l'utilisateur et s'assurer que l'intensité des émissions générées par les produits de base qui en résultent est en phase avec la *méthodologie de mesure*.

Des investissements devront être effectués pour couvrir les coûts associés à l'activation et au maintien d'un processus de certification des produits efficace.

Figure 10 | Étapes de la MDV



Légende



Utilisateur



Organisme de gouvernance



Organisme de vérification indépendant

Rôle d'un organisme de gouvernance futur

Le processus de certification pourrait être gouverné et administré par un OBNL, par exemple un organisme de certification ou de réglementation existant. Avant qu'un acteur de la chaîne de valeur adopte une approche normalisée MDV, l'organisme de gouvernance pourrait examiner le plan de l'utilisateur pour s'assurer de sa conformité aux exigences de certification, par exemple des critères, une description des activités adaptées au climat, une mesure préliminaire de l'intensité carbone du produit de base et un plan de suivi. Des pratiques adaptées aux impératifs climatiques pourraient être mises en place avant ou après le processus de certification, à la condition qu'il soit démontrable que le produit de base présente une intensité carbone équivalente ou inférieure à la cible de la trajectoire.

De plus, l'organisme de gouvernance pourrait, par la voie d'un processus d'évaluation transparent, établir une liste d'organismes de vérification compétents, aptes à mesurer les intensités carbone des produits de base, et vérifier s'ils sont en phase avec l'approche normalisée MDV. D'autres certifications agricoles présentent des structures de gouvernance semblables, par exemple les protocoles de certification de la TRCBD, qui exigent que les organismes de certification soient dotés d'un processus documenté pour sélectionner les auditeurs et évaluer leur compétence⁵³. En plus des éléments décrits ci-après, l'organisme de gouvernance serait assujéti à des normes internationales et devrait concevoir toutes les allégations relatives aux produits en conformité avec le Guide des bonnes pratiques des allégations de durabilité⁵⁴.

Une trame narrative convaincante, qui va dans le sens des valeurs des consommateurs, peut aider à gagner leur confiance et à faire reconnaître les certifications.

Critères applicables aux organismes de gouvernance

Un organisme de gouvernance acceptable répondrait aux critères ci-dessous :



Indépendance

N'est pas associé à un secteur en particulier, n'est pas en situation de conflit d'intérêts et est un organisme à but non lucratif ou un organisme de réglementation.



Capacité

Est disponible pour exercer une surveillance adéquate sur le processus de certification à l'intention d'un nombre raisonnable d'acteurs éventuels.



Compétence

Possède de l'expérience dans la gouvernance de processus de certification semblables ou dans la gestion d'un personnel expérimenté et accrédité.



Transparence

La gouvernance organisationnelle et les sources de financement du fonctionnement de l'organisme n'ont aucun lien avec le secteur; les méthodologies, les critères et les décisions de certification sont tous rendus publics.



Imputabilité

Dispose de mécanismes clairs de reddition de comptes, notamment la production fréquente de rapports et la conduite d'audits externes.

Une fois que l'organisme de gouvernance confirme l'admissibilité d'un produit, l'utilisateur pourrait sélectionner un organisme de vérification pertinent et s'assurer qu'il est aligné sur l'approche normalisée MDV. Après avoir reçu le rapport de vérification, et dans l'hypothèse de sa conformité, l'organisme de gouvernance pourrait certifier le produit.

Il serait bon que le futur organisme de gouvernance étudie des appellations claires, quantifiables et faciles à contextualiser parce que des formulations complexes ou ambiguës risquent d'accentuer le mécontentement et le découragement des consommateurs. La nécessité de prendre des mesures durables n'est pas juste une question technique : c'est un enjeu auquel de nombreuses personnes accordent une grande importance sur un plan personnel. Une trame narrative convaincante, qui va dans le sens des valeurs des consommateurs, peut aider à gagner leur confiance et à faire reconnaître les certifications. Le texte narratif et tous les messages subséquents devraient être rédigés dans un style conversationnel et être intelligibles.



L'efficacité d'un libellé simple

Une étude récente a révélé que les consommateurs ont en général une compréhension limitée de l'information relative à la durabilité de sorte qu'il importe d'utiliser des indices linguistiques simples, exacts et explicites dans la formulation d'allégations relatives aux produits adaptés au climat⁵⁵. Réagissant à une liste de termes et de mentions durables, les membres de nos groupes témoins ont jugé défavorablement les termes qui leur semblaient vagues ou difficiles à contextualiser, par exemple « climat sain » et « soucieux du climat », alors que des expressions comme « produit agricole durable » et « sobre en carbone » leur ont paru claires et quantifiables.

Suivi, déclaration et transparence

La déclaration de données relatives aux émissions ayant fait l'objet d'un suivi, en continu et à long terme, est une nécessité. En tant qu'étape vers l'inscription à un futur programme de certification, les utilisateurs pourraient être tenus de produire un plan de suivi pour s'inscrire à un programme de certification, comme mentionné plus haut.

Ce plan pourrait décrire en détail les données et les paramètres évalués, de même que les pratiques et les procédures de suivi et le personnel. Le protocole d'enrichissement des sols de Climate Action Reserve, par exemple, énumère les principales composantes d'un plan de suivi substantiel pour assurer l'acquisition des données appropriées, la tenue des dossiers, l'exécution des suivis et la mise en place de procédures de contrôle de la qualité⁵⁶.

Les utilisateurs peuvent également faire un suivi continu des données pertinentes pour connaître les résultats de réduction et d'élimination des émissions, comme il est indiqué dans les principes de la *méthodologie de mesure*, en fonction du LSRG du Protocole des GES. Les données recueillies dans le cadre des suivis pourraient guider la production des rapports de suivi annuels soumis à l'organisme de gouvernance pour confirmer que les intensités réelles des émissions sont conformes à la trajectoire de réduction des GES générés par les produits de base FLAG de la SBTi. Ces rapports pourraient être publiés sur le site web de cet organisme, ce qui permettrait à la population de prendre connaissance en permanence de la quantification des émissions. La norme Or (Gold Standard) utilise une approche semblable, c'est-à-dire qu'elle rend publics les rapports de suivi aux fins de rétroaction continue⁵⁷. La transparence et la sensibilisation de la population sont essentielles à l'efficacité des certifications parce qu'elles suscitent la confiance des consommateurs et des détaillants.

Vérification de l'alignement d'un produit de base

L'établissement d'une certification de produits exige un processus de vérification rigoureux pour que les produits de base répondent aux exigences d'une approche normalisée MDV. Ce processus pourrait être exécuté par l'organisme de vérification au moins une fois tous les cinq ans pour s'harmoniser aux approches de mesure mises à jour en fonction de toute nouvelle information, comme en fait état le document *Verification Requirements for Value Chain Interventions* de SustainCERT⁵⁸. Les procédures de vérification applicables à des cadres de référence semblables comprennent des inspections sur le terrain et des recherches, englobant la collecte de données sur les principaux paramètres, par exemple l'utilisation d'engrais, les rendements des récoltes, le cheptel bovin et la consommation d'énergie. Le recours à des mesures de qualité et de certification aide à valider l'exactitude des données recueillies et peut être étayé par des technologies nouvelles et

Critères applicables aux organismes de vérification

Un organisme de vérification acceptable répondrait aux critères ci-dessous :



Indépendance

N'est pas associé à l'organisme de gouvernance ni aux utilisateurs



Expertise

Son équipe possède des connaissances pertinentes et spécialisées :

- Des approches de comptabilité de l'inventaire des GES
- Du suivi, de l'audit et de la certification des données non financières, y compris les principes de comptabilisation et de certification des GES, les tests et les évaluations, de même que l'analyse de matérialité
- Des émissions de GES du secteur agroalimentaire



Accréditation

Est accrédité en tant qu'organisme de vérification par le Conseil canadien des normes, l'ANSI National Accreditation Board (ANAB) ou un autre membre de l'International Accreditation Forum en ce qui concerne les plus récentes normes ISO 14065 – Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification de l'information environnementale, et ISO 14063 – Gaz à effet de serre



Impartialité

N'est pas en situation de conflit d'intérêts ou de parti pris



Assurance qualité

Dispose de mécanismes internes d'assurance qualité et fait périodiquement l'objet d'audits internes

innovatrices qui facilitent la mesure du carbone stocké dans le sol.

La vérification pourrait fournir un niveau de certification raisonnable en ce qui concerne les intensités des émissions déclarées et le respect par les utilisateurs des recommandations du LSRG du Protocole des GES dans la comptabilisation des émissions, ce qui garantirait la validité de l'inventaire des GES déclarés. Le LSRG du GHGP recommande la certification de tous les programmes de GES pour attester la conformité des réductions et des absorptions des émissions déclarées aux principes de conservatisme et de permanence du GHGP⁵⁹.

Obtention de la certification d'un produit

Une fois qu'un produit de base adapté au climat aura été vérifié, l'organisme de gouvernance pourrait confirmer sa

certification et autoriser sa publication sur son site web. L'étiquetage du produit, tant pour les consommateurs que pour les détaillants, pourrait s'apparenter à celui du commerce équitable (Fairtrade), dont l'étiquetage fait état du respect de ses normes⁶⁰. Fait important, le statut de certification d'un produit de base peut faire l'objet d'appels et de plaintes du public par l'intermédiaire de l'organisme de gouvernance, ce qui assure la reddition de comptes et renforce la crédibilité du processus de certification dans son entièreté. Les produits de base pourraient être recertifiés au moins tous les cinq ans pour assurer le maintien des allégations relatives aux produits et soutenir la poursuite de la réduction des émissions conformément à la trajectoire FLAG de la SBTi. B Corps exige déjà la recertification des produits tous les trois ans pour assurer l'amélioration continue et la longévité des efforts de réduction⁶¹.

A silhouette of a farmer wearing a cap and driving a tractor in a field at sunset. The sky is a warm, golden-orange color, and the tractor is in the foreground, moving towards the right. The background shows a vast, flat landscape under a hazy sky.

Vers un meilleur avenir

Ce rapport présente la mise en œuvre d'une approche normalisée MDV qui est cruciale pour la matérialisation de notre vision d'un système agricole et alimentaire durable et concurrentiel au Canada, car les acteurs de la chaîne de valeur pourront ainsi se rapprocher en plus grand nombre de leurs cibles climatiques. Il s'agit d'un *cadre de référence ouvert* comprenant des considérations techniques et une trajectoire vers la commercialisation de la certification des étiquettes des produits, en mettant l'accent sur la comptabilisation des GES. Le rapport explique comment les entreprises peuvent mettre à l'échelle des réductions d'émissions mesurables, déclarables et vérifiables et commercialiser des produits agricoles de base adaptés au climat.

Nous voulons que la sécurité du climat soit assurée pour l'avenir et que les Canadiens puissent choisir des aliments sains, abordables, durables et clairement étiquetés, qui s'inscrivent dans la transition vers la carboneutralité énergétique. Un tel avenir dépend des décisions que prendra le secteur agroalimentaire canadien et des interventions qu'il mènera à partir d'aujourd'hui. Ces deux éléments sont fondamentaux pour notre bien-être. Les gouvernements et les acteurs de la chaîne de valeur doivent prendre des mesures capitales pour décarboner et mieux mesurer, déclarer et vérifier l'incidence de pratiques agricoles améliorées sur le climat.

Travaillons ensemble pour un meilleur avenir de l'agriculture et créer un système alimentaire en conformité avec les valeurs des Canadiens.

Notes de fin

1. Global Institute for Food Security, « Sustainable agriculture », 2023.
2. Gouvernement du Canada, *Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : sommaire 2023 – Un inventaire des gaz à effet de serre au Canada pour l'année*, National Inventory Report, 2023.
3. RBC, *La prochaine révolution verte : comment le Canada peut accroître sa production alimentaire tout en réduisant ses émissions*, 2022.
4. Alliance agroalimentaire canadienne carboneutre (Canadian Alliance for Net-Zero Agri-foods CANZA), *MRV Blueprint Discussion Document*, 2023.
5. Comptabilisation des inventaires : méthode de comptabilisation des émissions ou des suppressions progressives de GES dans le cadre du périmètre de l'inventaire choisi par rapport à une année de référence. WBCSD, *Guidance on avoided emissions*, 2023.
6. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), *Achieving SDG 2 without breaching the 1.5 °C threshold: A global roadmap*, 2023.
7. United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), *Contribution déterminée au niveau national 2021 du Canada en vertu de l'Accord de Paris*, 2021.
8. RBC, *La prochaine révolution verte*, 2022.
9. Science Based Targets initiative (SBTi), *Forest, Land and Agriculture Science Based Target-Setting guidance*, 2022.
10. Deloitte, *Food: Pathways to decarbonization*, 2023.
11. World Resources Institute, *Creating a sustainable food future*, 2019.
12. SBTi, *Forest, Land and Agriculture Science Based Target-Setting guidance*, 2022.
13. Deloitte, « Fresh food at the intersection of trust and transparency », 2022.
14. Deloitte, *Créer de la valeur à partir de produits durables*, 2023.
15. *Ibid.*
16. Julia Meis-Harris et coll., « What is the role of eco-labels for a circular economy? A rapid review of the literature », *Journal of Cleaner Production* 306, 15 juillet 2021.
17. Deloitte, « Fresh food at the intersection of trust and transparency », 2022.
18. Commission européenne, *Green claims*, 2023.
19. Innovation, Science et Développement économique Canada, *Étiquettes et déclarations environnementales*, texte modifié le 8 juin 2022.
20. SBTi, *FLAG State of play*, 2023.
21. Gouvernement du Canada, *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, 2018.
22. Deloitte, *Créer de la valeur à partir de produits durables*, 2023.
23. Les données sur l'intensité de référence par tonne de produit frais (bœuf, poulet et porc) ou de lait standardisé (lait standardisé; produits laitiers) proviennent de la base de données de la SBTi. Le pourcentage annuel de réduction est tiré de SBTi, *Forest, Land and Agriculture science based target-setting methods addendum*, 2022.
24. Accountability Framework initiative (AFI), *Deforestation and conservation*, 2023.
25. *ScienceAdvances*, « Natural climate solutions for Canada », 2021.
26. Canadian Beef Advisors, *Land Use and Biodiversity Goal Fact Sheet*.
27. Ressources naturelles Canada, *Le déboisement au Canada – quels sont les faits?*, 2015; Environnement et Changement climatique Canada, *Changement d'affectation des terres*, 2021.
28. *ScienceAdvances*, « Natural climate solutions for Canada », 2021. Les interventions visant à empêcher le déboisement sont particulièrement significatives pour les produits agricoles et forestiers, qui sont liés à des puits de carbone essentiels. Entre 2010 et 2018, les entreprises ont réduit de 15 % le déboisement en Amazonie dans le cadre de leurs engagements en matière d'élevage « zéro déforestation »; si l'exécution de ces engagements était intensifiée, le déboisement pourrait être réduit de moitié. Voir Samuel Levy et coll., 2023, *Deforestation in the Brazilian Amazon could be halved by scaling up the implementation of zero-deforestation cattle commitments*, *Global Environmental Change* 80, mai 2023.
29. Union européenne, *Regulation on deforestation-free products*, 2023.
30. McCain, *Sustainability report 2022*.
31. Deloitte, *Créer de la valeur à partir de produits durables*, 2023.
32. Trivium, *Buying Green Report*, 2023.
33. TNFD, *Draft Sector Guidance Food and Agriculture*, décembre 2023.
34. Consulter la *méthodologie de mesure* pour savoir comment les principes comptables relatifs aux GES sont appliqués au *cadre de référence ouvert*.
35. US EPA, *Supply chain greenhouse gas emission factors v1.2*, 2023; IBISWorld, *Grocery wholesaling and retailing*, 2023.
36. La liste des normes sectorielles examinées figure dans la *méthodologie de mesure*.
37. Cet exemple est fondé sur le LSRG du Protocole des GES, selon lequel « dans l'approche comptable des inventaires, les entreprises qui collaborent avec des partenaires de la chaîne de valeur pour générer des réductions ou des absorptions d'émissions de GES peuvent choisir d'acheter et d'absorber des crédits de compensation interne du carbone provenant d'autres partenaires de la chaîne de valeur pour que les réductions ou les absorptions liées à des activités directes de la chaîne de valeur donnant lieu à une réclamation exclusive ne soient pas vendues ni transférées à des tiers sous forme de crédits » [traduction libre].
38. Greenhouse Gas Protocol (GHGP), *Land sector and removals guidance (draft for pilot testing and review)*, septembre 2022.
39. *Ibid.*
40. SBTi, *SBTi Corporate net-zero standard v1.1*, avril 2023.
41. SBTi, *The corporate net-zero standard*.
42. GHGP, *Land sector and removals guidance*.
43. Financement agricole Canada (FAC), *Programme d'incitatifs aux pratiques durables*, 2023.
44. McCain, *McCain's regenerative agriculture framework*, 2023.
45. McCain, « McCain Foods and Farm Credit Canada come together to support growers' sustainable practices » communiqué, 1^{er} novembre 2022.
46. Nutrien, *Nutrien Unveils Portfolio Approach to Carbon Program*, communiqué, 9 juin 2021.
47. Gouvernement du Canada, *Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat*, 2023.
48. USDA, *Partnerships for climate-smart commodities*, 2023.
49. GHGP, *Land sector and removals guidance part 1: Accounting and reporting requirements and guidance (draft for pilot testing and review)*, septembre 2022.
50. GHGP, *Land sector and removals guidance part 2: Calculation guidance (draft for pilot testing and review)*, septembre 2022.
51. *Ibid.*
52. ISEAL Alliance, *ISEAL guidance: Chain of custody models and definitions*, 2016.
53. Table ronde canadienne sur le bœuf durable, *Assurance Protocols for Certification Bodies, Clients, and Oversight Body*, 2020.
54. ISO, ISO/IEC 17065:2012(E); ISEAL Alliance, *Sustainability Claims: Good Practice Guide*, mai 2015.
55. Brian Cook et coll., « Consumer interaction with sustainability labelling on food products: A narrative literature review », *Nutrients* 15, vol. 17, 2 septembre 2023.
56. Climate Action Reserve, *U.S. Soil Enrichment v.1.1*, 31 mai 2022.
57. Gold Standard, *Certify a project to Gold Standard*, 2023.
58. SustainCERT, *SustainCERT Verification Requirements for Value Chain Interventions*, 2021.
59. GHGP, *Land sector and removals guidance part 1*
60. Fairtrade, *Fairtrade products*, 2023.
61. B Corps, *About B Corp certification: Measuring a company's entire social and environmental impact*, 2023.

Remerciements

Nous sommes reconnaissants envers les organisations ci-dessous, dont l'apport a été inestimable :

Aliments Maple Leaf

Alliance canadienne pour un secteur agroalimentaire carboneutre
(Canadian Alliance for Net-Zero Agri-foods, ou CANZA)

Arrell Food Institute à l'Université de Guelph

BC Centre for Innovation & Clean Energy

Conseil canadien du porc

Farm Credit Canada

Institut d'action climatique de la Banque Royale

Loblaw Companies Ltd.

Nutrien

Smart Prosperity Institute

Table ronde canadienne pour des cultures durables

The Natural Step

Personne-ressource

Nathan Steeghs

Leader national, Climat
Durabilité et Changements
climatiques
Deloitte Canada
nsteeghs@deloitte.ca

Contributeurs

Zavi Moses

Akosua Pepra

Denby McDonnell

Eva Hung

Zack Han

Max Wiseman

Lara Kessides

Avis de non-responsabilité

La présente publication ne contient que des renseignements généraux, et Deloitte n'y fournit aucun conseil ou service professionnel dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit ou de la fiscalité, ni aucun autre type de service ou conseil. Elle ne remplace donc pas les services ou conseils professionnels et ne devrait pas être utilisée pour prendre des décisions ou des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur votre entreprise. Avant de prendre de telles décisions ou mesures, vous devriez consulter un conseiller professionnel compétent. Deloitte n'est aucunement responsable de toute perte que subirait une personne parce qu'elle se serait fiée à la présente publication.

À propos de Deloitte

Chez Deloitte, notre raison d'être est d'avoir une influence marquante. Nous existons pour inspirer et aider nos gens, nos organisations, nos collectivités et nos pays à prospérer en créant un avenir meilleur. Notre travail soutient une société prospère où les gens peuvent s'épanouir et saisir des occasions. Il renforce la confiance des consommateurs et des entreprises, aide les organisations à trouver des moyens créatifs de déployer des capitaux, habilite des institutions sociales et économiques justes, fiables et efficaces, et permet à nos amis, à nos familles et à nos collectivités de profiter de la qualité de vie qui accompagne un avenir durable.

Deloitte offre des services de premier plan dans les domaines de la consultation, de la fiscalité et des services juridiques, des conseils financiers, de l'audit et de la certification ainsi que des conseils en gestion des risques à près de 90 % des sociétés du palmarès Fortune Global 500^{MD} et à des milliers de sociétés fermées. Nous réunissons des compétences, des perspectives et des services de classe mondiale pour aborder les enjeux d'affaires les plus complexes de nos clients.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et de ses filiales, veuillez consulter www.deloitte.com/ca/apropos.

Pour en apprendre plus sur Deloitte Canada, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [X](#), [Instagram](#) ou [Facebook](#).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Conçu et produit par l'Agence | Deloitte Canada.